



Rapport annuel

au 30 septembre 2025

LBPAM ISR PROFIL HARMONIE

Part **E**, Part **L**, Part **L2**, Part **GD**, Part **AVENIR**

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM

FCP de droit français

CLASSIFICATION

N/A

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

DÉLÉGATION DE LA GESTION FINANCIÈRE

LBP AM a délégué à LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, une partie de la gestion financière de la poche « action » du portefeuille du FCP afin de faire bénéficier les porteurs de l'expertise de LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER en matière de gestion de portefeuilles composés d'actions de pays de la zone euro.

LBP AM a délégué à LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, à l'exclusion de toute autre opération et de tout autre actif les achats et ventes d'actions européennes (à l'exclusion des droits de vote attachés aux actions) répondant aux caractéristiques prévues à la rubrique "Actions" ci-après ;

LBP AM conserve la gestion des actifs autres que ceux visés ci-dessus. Les détails et conditions de cette délégation sont définis contractuellement.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est double :

- offrir un portefeuille diversifié à des souscripteurs qui souhaitent être principalement exposés aux marchés de taux de la zone euro, ainsi qu'aux marchés d'actions dans la limite de 40 % de l'actif net, pour chercher à profiter des opportunités présentées par toutes les classes d'actifs sur une période de placement recommandée de 5 ans au minimum ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP est géré activement, il n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, la performance du FCP peut être comparée *a posteriori* à celle de l'indice composite suivant : 75 % Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 3-5 ans Total Return (EUR) + 25% Euro Stoxx.

L'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans, calculé (coupons réinvestis) et publié par Bloomberg, est composé de titres émis par les États membres de la zone euro libellés en euro, ayant une maturité comprise entre 3 et 5 ans, et dont la notation minimum est BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's et l'agence de notation Fitch et Baa3 dans l'échelle Moody's (Investment grade). Exclusivement à taux fixe, les émissions ont une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an.

L'indice Euro Stoxx est un indice large représentatif des marchés actions de la zone Euro. Il est calculé à partir d'un panier composé de valeurs boursières de la zone euro, pondérées par les capitalisations boursières. Les actions entrant dans la composition de cet indice sont sélectionnées sur leur capitalisation boursière, leur volume de transaction et leur secteur d'activité. L'indice s'efforce de respecter une pondération par pays et par secteur d'activité afin de refléter au maximum la structure économique de la zone euro. L'indice Euro Stoxx inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent.

L'évolution de ces indices peut présenter selon les cycles boursiers de fortes divergences.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que cet indicateur de référence composite ne pourra refléter l'objectif de gestion du FCP. En raison du caractère discrétionnaire de la gestion, la composition du portefeuille ne cherchera pas à reproduire la composition de cet indicateur de référence. Les indices retenus n'intégrant aucune considération éthique, la composition du portefeuille pourra être très différente au niveau géographique, au niveau du choix des valeurs, de la composition de cet indicateur de référence.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin de déterminer une note moyenne ISR que le FCP devra dépasser et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR Français.

1. Analyse extra-financière

A/ Pour les titres d'États

L'univers de valeurs (ci-après l'« **Univers d'Analyse Souverain** ») est constitué des valeurs qui composent l'indice Bloomberg Global-Aggregate Total Return Index Value Unhedged EUR¹ et faisant l'objet d'une analyse ESG. L'Univers d'Analyse Souverain est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les États qui développent un modèle de gouvernance responsable, respectueux des droits humains et de l'environnement, et socialement juste, selon l'analyse de la Société de Gestion. La note moyenne obtenue par le FCP doit être meilleure que la note moyenne de l'Univers d'Analyse Souverain.

B / Pour les émetteurs privés et quasi-publics

L'Univers de valeurs (ci-après « **l'Univers d'Analyse** »), constitué des valeurs qui composent les indices Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) et Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis² et faisant l'objet d'une analyse ESG. L'univers d'Analyse est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier après élimination de 25 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR Français et note quantitative), les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion. et ainsi de déterminer la note moyenne ISR que le FCP devra dépasser (ci-après la « Note Moyenne Améliorée »).

Ces analyses se fondent sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants ou encore l'éthique des affaires).
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

¹ L'indice Bloomberg Global-Aggregate Total Return Index Value Unhedged EUR est un indice obligataire mondial qui mesure la performance totale (intérêts compris) d'un large éventail d'obligations de qualité investissement émises par des gouvernements, des entreprises et des institutions dans diverses devises, sans couverture contre le risque de change. L'indice est calculé et publié par son administrateur Bloomberg. L'indice est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.bloomberg.com/professional/product/indices.

² L'indice Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) est composé d'obligations à taux fixe, libellées en euros, en ce compris les émissions souveraines et quasi-publiques, ainsi que les émissions privées et les émissions d'agences. L'indice est calculé et publié par son administrateur Bloomberg. L'indice est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.bloomberg.com/professional/product/indices. L'indice Stoxx Europe 600 est un indice représentatif des sociétés de grande, moyenne et petite capitalisation dans 17 pays de la région européenne. L'indice Stoxx Europe 600 inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. L'indice Stoxx Europe 600 est calculé et publié par son administrateur Stoxx Ltd. L'indice est calculé et publié par son administrateur MSCI. L'indice Stoxx Europe 600 est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.stoxx.com.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion ainsi que celle définie par le label ISR Français servent de second filtre. En effet, à côté des valeurs exclues par le label ISR Français, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir :

- une Note Moyenne Améliorée pour les titres d'émetteurs privés et quasi-publics, note moyenne ISR du portefeuille meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 25 % des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR français et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues selon le label ISR français) sont donc éligibles au FCP à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus.
 - pour les titres de créance émis par des États, la note moyenne obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG décrite ci-dessus doit être meilleure que la note moyenne de son Univers d'Analyse Souverain. Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse Souverain (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues selon le label ISR français) sont donc éligibles au FCP à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus.
- 2.** Au terme de cette analyse, la Société de Gestion et le Délégué de Gestion Financière sélectionnent les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

Les décisions concernant le choix de l'exposition aux différents marchés financiers et la gestion de la sensibilité du portefeuille sont du ressort de la Société de Gestion. L'allocation géographique et l'allocation sectorielle au sein de chaque zone font appel à des analyses macro et microéconomiques pour la poche taux et pour la poche actions.

La sensibilité du portefeuille restera dans la fourchette [0 ; 6].

La zone géographique principale est la zone euro. Le portefeuille est exposé, dans une limite de 40 % de l'actif net, sur les marchés actions de la zone euro. Le portefeuille est majoritairement exposé sur les marchés de taux de la zone euro.

Le portefeuille est exposé, de manière accessoire, sur les marchés de taux et d'actions des pays de l'OCDE, hors zone euro. La limite d'exposition maximale au risque de change est de 10 %.

Le risque associé à ces choix est pris en compte à chaque étape de la construction du portefeuille.

Lorsqu'un titre ne respecte plus les contraintes extra-financières, le gérant dispose d'un délai d'un mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché, afin de ne pas pénaliser le portefeuille en termes de performance financière.

Le FCP peut mettre en place ces stratégies d'ajustement de l'exposition par le biais d'instruments financiers dérivés.

La liste des actifs permettant de réaliser cette stratégie est décrite ci-après (rubrique « Techniques et instruments utilisés »).

2.1 « Poche Obligations »

La partie du portefeuille consiste à mettre en œuvre des stratégies flexibles sur l'ensemble des marchés taux et crédit: choix des investissements sur des émissions des secteurs public et/ou privé; choix des maturités des titres obligataires afin de bénéficier de rendement additionnel, des déformations de la structure par terme des taux d'intérêt (pentification, aplatissement...); investissement sur des émissions du secteur privé, y compris en diversification sur des obligations convertibles, tant pour bénéficier de rendement additionnel que pour générer

des plus-values; diversification sur des titres de créance libellés en devises autres que l'euro, pour bénéficier des opportunités présentées par l'évolution des taux d'intérêt internationaux.

La poche taux du FCP représente au minimum 50 % de l'actif du net FCP. Le FCP s'engage à ce que le SRI (Indicateur de Risque) de cette poche soit inférieur ou égal à 2

2.2 « Poche Actions »

Les valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué avec l'appui du Délégué de Gestion Financière pour la poche « actions ». Ce dernier prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique :

- le critère « Environnement », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants: les émissions de CO2 scope 1 et 2 (à noter que la Société de Gestion a choisi de ne pas intégrer le scope 3 en raison de problèmes d'accessibilité et de fiabilité des données sur ledit scope 3 et plus largement en raison du manque de comparabilité des données entre sociétés), la quantité de déchets générés et recyclés, etc.;
- le critère « Social », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants: le turnover des employés, le pourcentage de femmes au sein du management, le nombre d'accidents, etc.;
- le critère « Gouvernance », au titre duquel il est notamment tenu compte des éléments suivants: le pourcentage d'administrateurs indépendants au conseil d'administration, aux comités de nomination et de rémunération, la part des femmes au conseil ou encore la mise en place d'un dispositif anti-corruption, etc.

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse et de l'Univers d'Analyse Souverain; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse et de l'Univers d'Analyse Souverain, parmi les valeurs appartenant à l'univers global de la dette obligataire euro émise par des émetteurs privés et quasi-publics et par les États et sur les marchés des actions émises par les sociétés européennes, dans la limite de 10 % de l'actif net du FCP et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse et l'Univers d'Analyse Souverain retenus constituent un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR Français, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière selon les critères du Label ISR: titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics et actions) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Les actifs éligibles à l'analyse extra-financière selon les critères du Label ISR représentent au moins 30 % de l'actif net.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le portefeuille du FCP est majoritairement (au minimum à 50 %) investi dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Le FCP peut également investir dans une limite maximale de 10 % dans des titres libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE autre que l'euro. Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé (y compris instruments de titrisation), sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée.

Le FCP est exposé aux titres de créance et aux instruments du marché monétaire jusqu'à 100 % de l'actif net. Les émetteurs sont sélectionnés selon les critères présentés dans la stratégie d'investissement.

Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade"), en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Le FCP ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par la Société de Gestion.

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

Le FCP s'engage à ce que le SRI (Indicateur de Risque) de cette poche taux soit inférieur ou égal à 2.

■ Actions

La gestion de la poche actions est orientée sur les marchés de la zone euro. Sur opportunité, des investissements peuvent être réalisés sur des valeurs en dehors de la zone euro et présentant des perspectives particulièrement attractives. Les titres sont sélectionnés selon les critères présentés dans la stratégie d'investissement: les actions sélectionnées sont uniquement celles émises par des sociétés répondant à des critères extra-financiers selon le processus décrit ci-dessus.

Le FCP est exposé actions dans la limite de 40 % de l'actif net.

La sélection des titres s'effectue sans *a priori* sur la taille des sociétés. La gestion ne s'intéresse pas seulement aux principales capitalisations, même si les grandes capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 10 milliards d'euros au moment de l'achat) demeurent majoritaires au sein des actions détenues en portefeuille. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations plus petites n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres. Le FCP pourra être investi jusqu'à 20 % de son actif net dans des actions de petites et moyennes capitalisations.

■ Actions ou parts d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger

Dans la limite de 10 % de son actif net, le FCP peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens et/ou FIA de droit français, dans des fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les critères prévus à l'article. R214-13 du code monétaire et financier, ces OPC pouvant être cotés ou non (tels les ETF ou trackers³) Afin d'augmenter l'exposition aux actions, le FCP se réserve également la possibilité d'investir dans des OPC indiciaires cotés (ETF ou trackers).

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

Le FCP se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 10 % de son actif en parts ou actions d'OPC gérés par la Société de Gestion et/ou des entités du groupe La Banque Postale et/ou des entités du groupe Natixis Investment Managers. Les OPC sont sélectionnés de manière à respecter la politique de gestion ci-dessus présentée. La sélection d'OPCVM et de fonds d'investissement non gérés par LBP AM ou une société liée repose sur une analyse quantitative des performances passées ainsi que sur une analyse qualitative de leurs processus d'investissement.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par LBP AM et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec la philosophie de la Société de Gestion.

2. Instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition, auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures et options de taux ou sur indices de taux sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur taux: ces instruments seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres, d'ajuster la sensibilité du portefeuille entre 0 et 6, de mettre en place des stratégies sur les mouvements de courbe en arbitrants les maturités au sein de la courbe des taux de la zone euro et/ou entre les courbes de taux des pays de l'UEM et hors UEM.
- Futures et options sur actions ou indices actions sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et swaps actions de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur les actions ou à des fins de couverture sur les indices actions ou d'exposition sur les indices actions respectant des critères extra-financiers: ces instruments seront utilisés à des fins de couverture ou d'exposition au risque actions sur un ou plusieurs titres.
- Futures et options de change sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture sur les devises: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque de change sur le portefeuille.

³ FCP et SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple FTSE MTS Global, ASPI EUROZONE...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

ORIENTATION DES PLACEMENTS

- Swaps d'indices (dont la volatilité, l'inflation et les dividendes) à des fins de couverture ou d'exposition sur taux et actions: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque lié à l'indice sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres en particulier, d'augmenter l'exposition du portefeuille.
- Credit Default Swap sur entité unique ("single name") ou sur indice: ces instruments seront utilisés afin de s'exposer (vente de protection), de se protéger (achat de protection) à condition de respecter la stratégie ESG du portefeuille. Les CDS sur indices seront utilisés, pour une proportion négligeable de l'actif net, de manière ponctuelle, afin d'ajuster l'exposition crédit du portefeuille du FCP notamment pour faire face aux demandes de souscriptions rachats. L'utilisation des CDS est limitée en exposition à 10 % de l'actif net.
- Contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap (TRS)) pour échanger la performance entre un indice monétaire et un indice de référence, par exemple un indice représentatif du marché crédit à des fins de couverture et/ou de manière provisoire d'exposition. Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans une proportion attendue pour un maximum de 100 % l'actif net. Les contreparties utilisées dans le cadre de contrats d'échange sur rendement global sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale B- au moment de l'exécution de la transaction.

La mise en œuvre de ces stratégies dépend du contexte des marchés financiers et de la valeur des actifs en portefeuille, et est utilisée par la gestion dans le respect des critères extra-financiers afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques liés aux secteurs d'activités et zones géographiques, pour poursuivre l'objectif de gestion du FCP. Ces positions sont mises en œuvre dans le respect des règles d'exposition mentionnées ci-après.

La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du FCP.

La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 210 % de l'actif.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Afin de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement, le fonds peut également investir, dans la limite de 20 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (certains Medium Term Notes, bons de souscription, obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions, obligations contingentes convertibles), sur taux, actions, crédit, indices ou change.

En outre, le fonds peut également investir dans des obligations callable et obligations puttable dans la limite de 70 % de l'actif net.

4. Dépôts d'espèces

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie et dans le cadre de sa stratégie d'investissement, dans la limite de 100 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion:

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits dans la rubrique "Actifs (hors dérivés intégrés)").

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 30 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement en instruments éligibles à sa stratégie d'investissement ou dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes:

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP comporte principalement des risques liés à ses investissements sur les différents marchés financiers.

Les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le fonds et auxquels s'expose l'investisseur sont:

- **Risque de perte en capital:** le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de gestion discrétionnaire:** la gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas exposé à tout moment sur les marchés et/ou les valeurs les plus performants.
- **Risque de taux:** Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser de manière significative.

- **Risque actions:** en raison de sa stratégie d'investissement, le FCP est exposé au risque actions et/ou aux variations des marchés actions qui peuvent impacter la valorisation des titres hybrides (obligations convertibles ou obligations contingentes convertibles dites « CoCos ») présents dans le FCP ou des actions détenues par le FCP suite à la conversion de ces titres hybrides. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du FCP peut baisser. Plus particulièrement, une baisse des marchés actions européens peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. L'exposition du FCP au risque actions est au maximum de 40 %. Risque lié aux investissements sur les petites et moyennes capitalisations (jusqu'à 20 % de l'actif net): l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros au moment de l'achat), en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative du FCP plus importante et plus rapide.
- **Risque de liquidité:** il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque de crédit lié aux variations des rendements ou défauts de paiement relatifs aux émissions privées.** En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs privés, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative. Ce risque reste faible en raison, à la fois du caractère secondaire des investissements sur des émissions privées et également de la diversification en termes de qualité de signature.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme:** Ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi notamment en cas de surexposition. En effet, en portant l'exposition du FCP au-delà de l'actif net et en fonction du sens des opérations, l'effet de la baisse (en cas d'achat ou d'exposition) ou de la hausse (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de durabilité:** tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont:

- **Risque de change:** il provient du risque de baisse des différentes devises des titres en portefeuille par rapport à la devise référence du portefeuille, l'euro. Cette exposition peut être réduite par l'utilisation des différents instruments financiers présentés dans le cadre de la stratégie d'investissement. Cependant, une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l'euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. Ce risque est limité à 10 %
- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres:** le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

- **Risque spécifique aux instruments de titrisation (ABS...):** pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du FCP.

- **Risque inflation** : le porteur est exposé au risque inflation : les investisseurs en obligations indexées sur l'inflation peuvent enregistrer des performances négatives suite à l'évolution des indices d'inflation. En règle générale, la valeur boursière des titres à revenu indexé monte lorsque les indices d'inflation progressent et baisse lorsque les indices d'inflation chutent.
- **Risque lié aux obligations contingentes** : les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ». Le trigger est tout d'abord mécanique : il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité. Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts. L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants : - de déclenchement des clauses contingentes : si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0. - d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps. - de structure du capital : contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise. De plus, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. - de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, appelable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente. - d'évaluation / rendement : Le rendement attractif de ces titres peut être considéré comme une prime de complexité.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

- Le 31/03/2025: Changement de nom, le FCP se dénommera « LBPAM ISR PROFIL HARMONIE » ex « LBPAM VOIE LACTEE »; LBP AM reprendra la gestion financière de la poche « taux » en lieu et place de la délégation à OSTRUM ASSET MANAGEMENT; LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER assurera le rôle de délégataire de gestion pour la poche « actions »; création de la poche « Avenir ».
- Le 18/04/2025: Renouvellement du label ISR V3

COMMENTAIRE DE GESTION

L'allocation de référence du FCP est composée de 25 % d'actions de la zone euro, 75 % d'Obligations d'États de la zone euro.

Conjoncture économique et financière

Le quatrième trimestre 2024 a été riche en actualité financière et économique. Du côté de la macroéconomie, les statistiques en début de période ont montré que la trajectoire de l'inflation était sous contrôle aux États-Unis et en zone euro, mais la santé des économies mondiales a été plus mitigée, avec des données décevantes en Europe face à une économie américaine toujours vigoureuse. La réunion de la Banque centrale européenne de septembre s'est conclue par une baisse de 0,25 % de ses taux directeurs, ce qui, bien que largement anticipé, a été salué par les investisseurs. L'extension du conflit au Proche-Orient a cependant continué d'inquiéter. Du côté des entreprises, la saison des résultats a globalement rassuré, même si des prises de profits ont ponctué des publications jugées décevantes, notamment dans les secteurs du luxe et de l'automobile. Mais c'est surtout l'issue incertaine, à quelques jours du scrutin, de l'élection présidentielle américaine qui a alimenté la volatilité sur la période, ce qui s'est reflété par de fortes tensions sur le marché obligataire américain. Dès le début du mois de novembre, l'élection claire et nette de Donald Trump, dont le programme économique devrait engendrer des baisses d'impôts ainsi que la dérégulation dans certains secteurs, a provoqué un fort intérêt pour les entreprises américaines, déjà favorisées par une économie dynamique. À l'inverse, la perspective de nouvelles surtaxes douanières américaines pour les entreprises européennes et chinoises exportatrices a assombri leur parcours boursier. La réunion de la Fed s'est conclue, sans surprise, par une baisse de 0,25 % de ses taux directeurs. En Chine, les nouvelles mesures annoncées par les autorités ont déçu les investisseurs du fait de l'absence de plan de relance de la consommation. Du côté de la géopolitique, l'extension de la guerre entre la Russie et l'Ukraine a continué d'inquiéter, alors que des pourparlers de trêve au Proche-Orient ont eu tendance à rassurer les marchés. Lors du dernier mois de l'année, les marchés ont continué de s'ajuster à l'élection de Donald Trump et ses déclarations laissant entrevoir de nouveaux conflits commerciaux. Du côté de la politique monétaire, les dernières réunions de l'année de la Banque centrale européenne et de la Fed se sont conclues par une nouvelle baisse de 0,25 % de leurs taux directeurs. Mais la Banque centrale américaine a refroidi les marchés après ses déclarations quant au fait que le rythme des baisses de 2025 serait bien moins accommodant qu'anticipé, alors même que l'inflation ne baisse plus assez aux États-Unis, et que l'application du programme du président américain fraîchement élu pourrait être assez inflationniste. Le scepticisme autour de la situation politique en France et en Allemagne a soutenu le manque de visibilité. Et de manière générale, l'incertitude macroéconomique, géopolitique et fiscale n'a pas contribué à raviver la prise de risque des investisseurs à l'approche de la trêve des confiseurs.

Le premier trimestre 2025 a été marqué par l'investiture de Donald Trump aux États-Unis et la prise de fonction de son administration. Dès le début de son mandat, des rumeurs de taxes douanières plus graduelles qu'anticipées ont stimulé l'appétit pour le risque des investisseurs. Malgré les incertitudes concernant les probables hausses de droits de douane, les investisseurs sont restés optimistes sur l'Europe, se concentrant sur les initiatives de paix entre la Russie et l'Ukraine. À la fin du trimestre, les marchés financiers ont connu une volatilité accrue, principalement en raison des incertitudes économiques et géopolitiques. Les craintes liées à l'inflation et les menaces accrues de nouveaux droits de douane globaux ont intensifié cette nervosité, tandis que les données économiques ont révélé une détérioration de la confiance des consommateurs et une baisse des dépenses des ménages, notamment aux États-Unis. Les indices de volatilité, souvent appelés indices de la peur, ont fortement augmenté, reflétant l'inquiétude des investisseurs face aux incertitudes croissantes. Du côté des entreprises, les résultats publiés début 2025 ont été globalement positifs des deux côtés de l'Atlantique. Cependant, la volatilité a augmenté avec l'irruption de la start-up chinoise DeepSeek dans l'écosystème de l'intelligence artificielle, mettant sous pression la valorisation des entreprises du secteur. La déception concernant les résultats de Nvidia a impacté le secteur technologique américain, tandis que le contexte géopolitique a bénéficié au secteur de la défense. En matière de politique monétaire, la réunion de la Banque centrale européenne s'est conclue par une nouvelle baisse de 0,25 % de ses taux directeurs. De son côté, la Fed a adopté une approche plus prudente, préférant ne pas intervenir, alors que l'inflation ne baissait plus aux États-Unis et que l'application du programme du nouveau président américain pourrait être assez inflationniste. Cette divergence de politique monétaire a favorisé la rotation géographique des flux en faveur de la zone euro.

Le deuxième trimestre 2025 s'est inscrit dans la continuité d'un environnement mondial contrasté, marqué par des divergences croissantes entre les grandes zones économiques, des incertitudes politiques persistantes et des ajustements progressifs des marchés financiers. Aux États-Unis, la croissance a continué de faire preuve de résilience mais sous tension, avec une activité soutenue par la consommation des ménages et un marché du travail toujours dynamique. L'arrivée de la nouvelle administration Trump a renforcé les anticipations de relance budgétaire, notamment via des baisses d'impôts et des dépenses d'infrastructure, ce qui a alimenté la confiance des entreprises et des marchés. Cependant, cette dynamique s'est accompagnée de tensions croissantes sur les prix et les taux. La Réserve fédérale a maintenu une posture de vigilance face aux risques inflationnistes, tandis que les marchés obligataires intégraient une prime de risque accrue liée à l'augmentation du déficit public. En Europe, la reprise est restée poussive. L'Allemagne, en proie à une crise politique majeure, a peiné à relancer sa demande intérieure, tandis que la France est restée confrontée à une instabilité politique persistante depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024. Cette incertitude a pesé sur la confiance des ménages et des entreprises, freinant la consommation et l'investissement. Les perspectives de croissance pour la zone euro ont été revues à la baisse, et les marchés actions européens sous-performent leurs homologues américains sur le trimestre. En Chine, le gouvernement a poursuivi ses efforts pour stabiliser son économie après les secousses du secteur immobilier. Pékin a mis en place des mesures ciblées pour soutenir les collectivités locales et contenir les risques systémiques, tout en maintenant une politique monétaire accommodante. La surcapacité industrielle et les tensions commerciales latentes, notamment avec les États-Unis, ont continué de peser sur les perspectives à moyen terme. Néanmoins, les marchés asiatiques ont bénéficié d'un regain d'intérêt des investisseurs à la recherche de diversification. Au global, sur le trimestre, les marchés actions ont globalement progressé, portés par les anticipations de relance budgétaire aux États-Unis et la résilience des bénéfices des grandes capitalisations. Toutefois, la volatilité restait élevée, notamment en Europe, où les incertitudes politiques et économiques freinaient les flux. Les taux souverains ont connu une remontée modérée, en ligne avec les anticipations de normalisation monétaire, tandis que les marges de crédit restaient contenues, soutenues par une liquidité abondante.

Le troisième trimestre 2025 s'est inscrit dans un contexte économique contrasté, marqué par une résilience modérée de l'activité mondiale et une forte sensibilité aux politiques monétaires et commerciales. En zone euro, la croissance a été révisée à la hausse à +1,2 % pour l'année, portée par la demande intérieure, les investissements publics (notamment en infrastructures et défense), et une amélioration du marché du travail. Le taux de chômage est resté bas (6,2 % en juillet), et les salaires réels ont progressé, soutenant la consommation. L'inflation, proche de la cible de la Banque centrale européenne, s'est stabilisée autour de 2,1 %, avec une modération des prix de l'énergie et des services. La Banque centrale européenne a maintenu ses taux directeurs inchangés, adoptant une approche prudente et dépendante des données. Aux États-Unis, la Fed a repris son cycle d'assouplissement monétaire, en réponse à un ralentissement du marché de l'emploi et à une inflation toujours présente. Cette orientation a favorisé un regain d'appétit pour le risque sur les marchés financiers. Sur le plan géopolitique, les tensions commerciales, notamment liées aux nouveaux droits de douane américains sur les produits européens, ont alimenté l'incertitude. Toutefois, l'accord commercial entre les États-Unis et l'Union Européenne a permis de réduire partiellement cette incertitude. Les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient restaient des sources de volatilité potentielle. Les marchés financiers ont bien réagi dans ce contexte: les actions ont affiché des performances solides, notamment dans les pays émergents, portés par l'Asie. Les obligations souveraines et d'entreprises ont également progressé, tandis que les marchés monétaires sont restés stables.

Sur l'ensemble de l'exercice, les marchés actions et obligataires étaient en hausse. Ainsi, l'indice actions de la zone euro, Eurostoxx, affichait une progression de +15,86 % et la performance des emprunts obligataires d'états sur le segment de courbe 3-5 ans de la zone euro de +2,34 %.

Commentaire de gestion

Sur l'exercice, l'exposition actions du portefeuille a évolué dans une fourchette comprise entre 22,5 % et 26,5 % de l'actif net. La gestion est restée dynamique, avec des ajustements progressifs pour accompagner la hausse des marchés et sécuriser les gains. Après une légère augmentation en décembre via l'achat d'un ETF immobilier européen, nous avons réduit l'exposition en janvier et février à la suite de la forte progression des indices. Au printemps, nous avons procédé à des ajustements opportunistes: renforcement temporaire en avril après un repli, puis mise en place de protections optionnelles en mai. L'été a été marqué par des allègements en juillet, suivis d'un rachat partiel de futures bancaires en août. En septembre, nous avons clôturé l'exercice avec une exposition légèrement inférieure à la moyenne annuelle.

La sensibilité obligataire a été augmentée en début de période, afin de bénéficier du contexte de détente des taux, puis ajustée progressivement pour converger vers la neutralité, avec des mouvements tactiques en novembre et mars pour tirer parti des variations de marché.

En termes d'allocation sectorielle actions et sélection de titre, la performance a été soutenue par plusieurs secteurs défensifs et financiers. Le secteur bancaire a été le principal contributeur positif, bénéficiant de la normalisation monétaire et de la solidité des bilans, illustré par des positions telles que Banco Santander et Unicredit. Les services publics et l'immobilier ont également apporté un soutien significatif dans un contexte de détente des taux. Le secteur technologique a enregistré une légère surperformance grâce à la dynamique des investissements numériques, avec Prosus comme exemple notable dans les services numériques et l'e-commerce.

À l'inverse, certains secteurs cycliques ont pesé sur la performance. Les valeurs industrielles ont sous-performé, en particulier en raison de l'absence de titres liés à la défense, conformément aux contraintes réglementaires du fonds, ce qui a exclu des acteurs comme Rheinmetall et Safran. La consommation discrétionnaire a également été affectée par un environnement marqué par des pressions sur la demande, illustrée par la contre-performance de Renault, pénalisée par la faiblesse du marché automobile.

PERFORMANCES

L'indice de référence est 75% Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 3-5 ans + 25% Euro Stoxx dividendes nets réinvestis

Performances	Fonds – Part E	Indice de référence
Sur 1 an	4,55 %	5,83 %
Sur 3 ans	18,84 %	22,68 %
Sur 5 ans	12,96 %	16,57 %

Performances	Fonds – Part L2	Indice de référence
Sur 1 an	3,61 %	5,83 %
Sur 3 ans	15,76 %	22,68 %
Sur 5 ans	8,18 %	16,57 %

Performances	Fonds – Part L	Indice de référence
Sur 1 an	3,99 %	5,83 %
Sur 3 ans	16,99 %	22,68 %
Sur 5 ans	10,09 %	16,57 %

Performances	Fonds – Part GD	Indice de référence
Sur 1 an	4,90 %	5,83 %
Sur 3 ans	—	—
Sur 5 ans	—	—

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	67 137 351,64	68 232 820,92	135 370 172,56
OSTRUM SRI CASH PLUS 1 C EUR	16 435 642,57	17 112 819,12	33 548 461,69
ISHR EUROS TOXX UCITS ETF DE GT EUR	8 906 425,00	9 205 460,00	18 111 885,00
BNP P FTSE EPRA/NAREIT EURO FP EUR	6 422 800,00	6 510 400,00	12 933 200,00
ISHARES EURO GOVT 3-5Y NA EUR	5 920 355,70	5 898 583,25	11 818 938,95
BUNDESOBL-G 1.300% 15-10-27	—	10 789 229,87	10 789 229,87
ISH EUR600 BASICRESOURCE DE GT EUR	2 662 000,00	2 675 500,00	5 337 500,00
ISHARE EUR 600 AUTO&PARTS DE GT EUR	2 593 250,00	2 599 850,00	5 193 100,00
FRANCE O.A.T. 2.500% 24-09-27	—	301 442,05	301 442,05

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 115,19 % selon la méthode de l'engagement,
- 158,24 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Le fonds n'a eu ni recours aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT), ni aux Total Return Swap (TRS).

OPCVM : INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

**Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés /
Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et
montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de
contrepartie**

Non concerné.

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR0013509478,
- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR0007014212,
- 0,00 % de l'actif net moyen pour la part FR001400YMK3,
- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR001400A807,
- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR0013469467.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique. Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	70 843 284,87	65 156 902,78
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	70 843 284,87	65 156 902,78
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	205 047 379,69	192 453 212,72
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	205 047 379,69	192 453 212,72
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	4 937 451,40	6 607 729,50
OPCVM	4 937 451,40	6 607 729,50
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	182 448,50	85 050,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	281 010 564,46	264 302 895,00
Créances et comptes d'ajustement actifs	2 350 759,93	49 434,27
Comptes financiers	127 026,79	112 461,72
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	2 477 786,72	161 895,99
Total de l'actif I+II	283 488 351,18	264 464 790,99

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	265 412 192,79	243 207 477,97
Report à nouveau sur revenu net	188 501,02	33,16
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	863 197,30	0,00
Résultat net de l'exercice	11 636 457,33	20 986 413,86
Capitaux propres I	278 100 348,44	264 193 924,99
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	278 100 348,44	264 193 924,99
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	174 233,32	85 050,00
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	174 233,32	85 050,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	5 094 898,28	185 815,96
Concours bancaires	118 871,14	0,04
Sous-total autres passifs IV	5 213 769,42	185 816,00
Total Passifs : I+II+III+IV	283 488 351,18	264 464 790,99

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	1 773 604,06	1 847 491,22
Produits sur obligations	3 009 694,15	2 447 162,86
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	5 201,31	24 265,31
Sous-total produits sur opérations financières	4 788 499,52	4 318 919,39
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-5 866,39	-13 873,19
Sous-total charges sur opérations financières	-5 866,39	-13 873,19
Total revenus financiers nets (A)	4 782 633,13	4 305 046,20
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 759 787,76	-1 553 522,82
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 759 787,76	-1 553 522,82
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	3 022 845,37	2 751 523,38
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	15 487,21	-10 870,82
Sous-total revenus nets I = (C+D)	3 038 332,58	2 740 652,56
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	8 658 898,76	3 421 331,17
Frais de transactions externes et frais de cession	-214 497,15	-129 949,53
Frais de recherche	-19 861,46	-23 317,09
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	8 424 540,15	3 268 064,55
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	155 889,05	27 626,09
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	8 580 429,20	3 295 690,64

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	129 906,64	14 857 833,07
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-203,88	-1 811,01
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	129 702,76	14 856 022,06
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-112 007,21	94 048,60
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	17 695,55	14 950 070,66
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	11 636 457,33	20 986 413,86

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est double :

- offrir un portefeuille diversifié à des souscripteurs qui souhaitent être principalement exposés aux marchés de taux de la zone euro, ainsi qu'aux marchés d'actions dans la limite de 40 % de l'actif net, pour chercher à profiter des opportunités présentées par toutes les classes d'actifs sur une période de placement recommandée de 5 ans au minimum ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Actif net Global en EUR	85 129 885,31	108 020 707,45	237 168 249,09	264 193 924,99	278 100 348,44
PART LBPAM ISR PROFIL HARMONIE AVENIR EN EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	102,77
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	102,77
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	1,22
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	0,56
PART LBPAM ISR PROFIL HARMONIE E EN EUR					
Actif net	62 614 322,54	56 974 774,47	69 163 624,35	70 172 835,87	73 546 520,69
Nombre de titres	3 319,23026	3 417,52425	3 969,54382	3 702,89408	3 712,18530
Valeur liquidative unitaire	18 864,10	16 671,35	17 423,56	18 950,80	19 812,19
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	135,39	-251,37	-112,60	236,64	610,60
Capitalisation unitaire sur revenu	116,52	128,01	184,83	221,50	248,71
PART LBPAM ISR PROFIL HARMONIE GD EN EUR					
Actif net	0,00	0,00	79 143 631,59	75 845 647,62	71 897 009,62
Nombre de titres	0,00	0,00	7 645,04971	6 795,71926	6 217,87580
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	10 352,27	11 160,79	11 562,95
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	0,00	138,82	495,09
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	-54,11	0,00	0,00
Distribution unitaire sur revenu	0,00	0,00	131,50	138,00	146,00
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,000	0,000	3,990	4,277	0,000 (1)
Report à nouveau unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	30,31	68,23
PART LBPAM ISR PROFIL HARMONIE L EN EUR					
Actif net	22 454 152,37	50 905 907,30	88 638 235,05	117 993 585,89	132 362 182,84
Nombre de titres	206 407,40000	531 479,21400	889 894,82795	1 094 966,95013	1 181 264,29328
Valeur liquidative unitaire	108,78	95,78	99,60	107,75	112,05
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,78	-1,44	-0,64	1,34	3,46
Capitalisation unitaire sur revenu	0,13	0,35	0,56	0,70	0,82
PART LBPAM ISR PROFIL HARMONIE L2 EN EUR					
Actif net	61 410,40	140 025,68	222 758,10	181 855,61	294 532,52
Nombre de titres	551,22441	1 431,26711	2 197,15511	1 663,80261	2 600,58131
Valeur liquidative unitaire	111,40	97,83	101,38	109,30	113,25
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,80	-1,47	-0,65	1,36	3,50
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,24	0,08	0,21	0,35	0,44

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

L'OPC se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC. La devise de comptabilité est l'euro.

Les actifs du portefeuille, y compris les garanties financières, tels que décrits dans le prospectus, sont valorisés selon les règles applicables ci-dessous :

Méthode de valorisation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.
- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du

contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.

- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la Société de Gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Méthode de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Exposition directe aux marchés de crédit: principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.):

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées: note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation. Les règles de détermination de la note retenue sont alors:

- 1^{er} niveau: s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
- 2^e niveau: la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

N.B. : Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit définie par l'Autorité des normes comptables et précisée ci-dessus.

Cette méthodologie diffère de celle appliquée par LBP AM qui est exposée dans le prospectus du fonds (méthode de Bâle) et reprise dans le présent rapport annuel (rubrique « Titres de créance et instruments du marché monétaire »).

Par conséquent, le niveau des expositions directes exposé dans ce tableau ne reflète pas la notation crédit des émetteurs définie selon la méthodologie exposée dans le prospectus et le rapport annuel du fonds et ne reflète ainsi pas le niveau de risque crédit suivi par les équipes de gestion.

Il convient donc de vous référer aux rapports mensuels du fonds mis à disposition sur le site Internet de LBP AM afin d'accéder aux expositions crédit du fonds telles que définies et suivies par LBP AM pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion du fonds.

Frais de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème		
			Part E et GD	Part L	Part L2 et Avenir
1	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,50 % TTC maximum	1,10 % TTC maximum	1,40% TTC maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif.		
3	Commissions de mouvement	Transaction / Opération	Néant.		
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant.		

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus:

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3^e du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

Frais de fonctionnement et autres services

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05 %.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

La Société de Gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0,04 % de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part E, L, L2 et Avenir	Capitalisation	Capitalisation
Part GD	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	264 193 924,99	237 168 249,09
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	39 056 866,48	33 083 175,83
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-35 812 328,94	-25 945 221,73
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 022 845,37	2 751 523,38
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	8 424 540,15	3 268 064,55
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	129 702,76	14 856 022,06
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-915 202,37	-987 888,19
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	278 100 348,44	264 193 924,99

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART LBPAM ISR PROFIL HARMONIE AVENIR		
Parts souscrites durant l'exercice	1,00000	100,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1,00000	100,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,00000	
PART LBPAM ISR PROFIL HARMONIE E		
Parts souscrites durant l'exercice	342,88906	6 619 121,47
Parts rachetées durant l'exercice	-333,59784	-6 420 618,91
Solde net des souscriptions/rachats	9,29122	198 502,56
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 712,18530	
PART LBPAM ISR PROFIL HARMONIE GD		
Parts souscrites durant l'exercice	128,26640	1 423 983,22
Parts rachetées durant l'exercice	-706,10986	-7 937 290,88
Solde net des souscriptions/rachats	-577,84346	-6 513 307,66
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 217,87580	
PART LBPAM ISR PROFIL HARMONIE L		
Parts souscrites durant l'exercice	283 827,42661	30 864 569,26
Parts rachetées durant l'exercice	-197 530,08346	-21 406 461,87
Solde net des souscriptions/rachats	86 297,34315	9 458 107,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 181 264,29328	
PART LBPAM ISR PROFIL HARMONIE L2		
Parts souscrites durant l'exercice	1 365,50080	149 092,53
Parts rachetées durant l'exercice	-428,72210	-47 957,28
Solde net des souscriptions/rachats	936,77870	101 135,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 600,58131	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART LBPAM ISR PROFIL HARMONIE AVENIR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR PROFIL HARMONIE E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR PROFIL HARMONIE GD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR PROFIL HARMONIE L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR PROFIL HARMONIE L2	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM ISR PROFIL HARMONIE Avenir FR001400YMK3	Capitalisation	Capitalisation	EUR	102,77	1,00000	102,77
LBPAM ISR PROFIL HARMONIE E FR0007014212	Capitalisation	Capitalisation	EUR	73 546 520,69	3 712,18530	19 812,19
LBPAM ISR PROFIL HARMONIE GD FR001400A807	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	71 897 009,62	6 217,87580	11 562,95
LBPAM ISR PROFIL HARMONIE L FR0013469467	Capitalisation	Capitalisation	EUR	132 362 182,84	1 181 264,29328	112,05
LBPAM ISR PROFIL HARMONIE L2 FR0013509478	Capitalisation	Capitalisation	EUR	294 532,52	2 600,58131	113,25

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 Allemagne +/-	Pays 2 France +/-	Pays 3 Pays-Bas +/-	Pays 4 Espagne +/-	Pays 5 Italie +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	70 843,28	18 511,77	18 121,79	10 072,52	7 370,55	7 068,58
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	-3 351,75	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	67 491,53					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	205 047,38	202 245,64	2 801,74	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	127,03	0,00	0,00	0,00	127,03
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-118,87	0,00	0,00	0,00	-118,87
HORS-BILAN					
Futures	NA	16 319,18	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		218 564,82	2 801,74	0,00	8,16

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	7 630,80	75 564,75	40 797,23	80 353,81	700,79
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	127,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-118,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	106,98	42 411,60	-26 199,40	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	8,16	0,00	7 630,80	75 671,73	83 208,83	54 154,41	700,79

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 CHF +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 USD +/-	Devise 4 NOK +/-	Devise N Autres devises +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	2 462,74	2 328,78	905,53	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	56,78	69,80	0,40	0,05
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-49,91	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	-2 438,13	-2 295,27	-927,79	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-25,30	90,29	47,54	0,40	0,05

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	205 047,38	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	205 047,38	0,00	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instrument financiers à terme non compensés		
SOCIETE GENERALE PAR	16,18	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instrument financiers à terme non compensés		
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	0,00	0,19
ROYAL BANK OF CANADA PARIS	0,00	7,77
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	2 331 661,53
	Souscriptions à recevoir	19 098,40
Total des créances		2 350 759,93
DETTES		
	Achats à règlement différé	4 892 447,67
	Rachats à payer	34 040,62
	Frais de gestion fixe	164 202,98
	Autres dettes	4 207,01
Total des dettes		5 094 898,28
Total des créances et des dettes		-2 744 138,35

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
PART LBPAM ISR PROFIL HARMONIE AVENIR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	0,00
Pourcentage de frais de recherche	0,00
PART LBPAM ISR PROFIL HARMONIE E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	353 418,63
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	5 234,24
Pourcentage de frais de recherche	0,01
PART LBPAM ISR PROFIL HARMONIE GD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	117 953,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,16
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	5 471,46
Pourcentage de frais de recherche	0,01
PART LBPAM ISR PROFIL HARMONIE L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 284 499,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,04
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	9 135,40
Pourcentage de frais de recherche	0,01
PART LBPAM ISR PROFIL HARMONIE L2	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 914,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,39
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	20,36
Pourcentage de frais de recherche	0,01

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	1 410 100,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	1 410 100,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	3 038 332,58	2 740 652,56
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	3 038 332,58	2 740 652,56
Report à nouveau	188 501,02	33,16
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 226 833,60	2 740 685,72

Part LBPAM ISR PROFIL HARMONIE Avenir

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	0,56	0,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	0,56	0,00
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	0,56	0,00
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,56	0,00
Total	0,56	0,00
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part LBPAM ISR PROFIL HARMONIE E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	923 275,15	820 209,11
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	923 275,15	820 209,11
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	923 275,15	820 209,11
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	923 275,15	820 209,11
Total	923 275,15	820 209,11
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part LBPAM ISR PROFIL HARMONIE GD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	1 143 611,61	1 143 794,39
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 143 611,61	1 143 794,39
Report à nouveau	188 501,02	33,16
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 332 112,63	1 143 827,55
Affectation :		
Distribution	907 809,87	937 809,26
Report à nouveau du revenu de l'exercice	424 302,76	206 018,29
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 332 112,63	1 143 827,55
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	6 217,87580	6 795,71926
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	146,00	138,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	28 350,03	28 365,14

Part LBPAM ISR PROFIL HARMONIE L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	970 288,18	776 066,69
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	970 288,18	776 066,69
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	970 288,18	776 066,69
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	970 288,18	776 066,69
Total	970 288,18	776 066,69
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part LBPAM ISR PROFIL HARMONIE L2

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	1 157,08	582,37
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 157,08	582,37
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 157,08	582,37
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 157,08	582,37
Total	1 157,08	582,37
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	8 580 429,20	3 295 690,64
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	8 580 429,20	3 295 690,64
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	863 197,30	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	9 443 626,50	3 295 690,64

Part LBPAM ISR PROFIL HARMONIE Avenir

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,22	0,00
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1,22	0,00
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1,22	0,00
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1,22	0,00
Total	1,22	0,00
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part LBPAM ISR PROFIL HARMONIE E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 266 671,93	876 289,11
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 266 671,93	876 289,11
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 266 671,93	876 289,11
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	2 266 671,93	876 289,11
Total	2 266 671,93	876 289,11
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part LBPAM ISR PROFIL HARMONIE GD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 215 215,22	943 416,35
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 215 215,22	943 416,35
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	863 197,30	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 078 412,52	943 416,35
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	3 078 412,52	943 416,35
Capitalisation	0,00	0,00
Total	3 078 412,52	943 416,35
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part LBPAM ISR PROFIL HARMONIE L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4 089 426,82	1 473 713,44
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	4 089 426,82	1 473 713,44
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 089 426,82	1 473 713,44
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	4 089 426,82	1 473 713,44
Total	4 089 426,82	1 473 713,44
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part LBPAM ISR PROFIL HARMONIE L2

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	9 114,01	2 271,74
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	9 114,01	2 271,74
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	9 114,01	2 271,74
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	9 114,01	2 271,74
Total	9 114,01	2 271,74
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			69 433 184,87	24,97
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			69 433 184,87	24,97
Assurance			4 803 153,72	1,73
ALLIANZ SE-REG	EUR	6 685	2 389 219,00	0,86
AXA SA	EUR	59 398	2 413 934,72	0,87
Automobiles			2 233 111,37	0,80
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	23 411	1 251 786,17	0,45
RENAULT SA	EUR	28 199	981 325,20	0,35
Banques commerciales			7 882 243,95	2,81
BARCLAYS PLC	GBP	274 102	1 192 130,14	0,43
BNP PARIBAS	EUR	16 143	1 248 338,19	0,45
COMMERZBANK AG	EUR	16 615	533 175,35	0,19
INTESA SANPAOLO	EUR	402 435	2 259 270,09	0,81
UNICREDIT SPA	EUR	41 094	2 649 330,18	0,93
Boissons			1 156 505,04	0,42
HEINEKEN NV	EUR	17 412	1 156 505,04	0,42
Conglomérats industriels			3 078 385,20	1,11
SIEMENS AG-REG	EUR	13 431	3 078 385,20	1,11
Courrier, fret aérien et logistique			938 939,12	0,34
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	24 748	938 939,12	0,34
Distribution spécialisée			1 499 141,49	0,54
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	31 917	1 499 141,49	0,54
Electricité			2 872 154,41	1,03
ELIA SYSTEM	EUR	7 256	712 176,40	0,26
ENEL SPA	EUR	267 788	2 159 978,01	0,77
Equipements électriques			2 410 689,60	0,87
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	10 146	2 410 689,60	0,87
Equipements et fournitures médicaux			1 826 292,00	0,66
ESSILORLUXOTTICA	EUR	6 617	1 826 292,00	0,66
Grands magasins et autres			2 059 957,98	0,74
PROSUS NV	EUR	34 367	2 059 957,98	0,74
Logiciels			3 214 073,70	1,16
SAP SE	EUR	14 103	3 214 073,70	1,16
Marchés de capitaux			4 863 228,41	1,75
BANCO SANTANDER SA	EUR	383 243	3 400 898,38	1,22
NORDEA BANK ABP	EUR	104 639	1 462 330,03	0,53
Media			1 353 110,88	0,49
PUBLICIS GROUPE	EUR	16 566	1 353 110,88	0,49
Métaux et minerais			2 145 428,29	0,77
ANGLO AMERICAN PLC	GBP	35 622	1 136 655,25	0,41
ARCELORMITTAL	EUR	32 988	1 008 773,04	0,36
VALTERRA PLATINUM LIMITED	GBP	0,0000005	0,00	0,00
Producteur et commerce d'énergie indépendants			2 203 675,60	0,79
AIR LIQUIDE SA	EUR	12 460	2 203 675,60	0,79
Produits chimiques			1 723 268,01	0,62

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LINDE PLC	USD	2 240	905 531,91	0,33
SYENQO SA	EUR	11 903	817 736,10	0,29
Produits pharmaceutiques			1 607 498,06	0,58
SANDOZ GROUP AG	CHF	26 083	1 316 077,56	0,48
SANOFI	EUR	3 710	291 420,50	0,10
Produits pour l'industrie du bâtiment			1 189 380,16	0,43
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	12 976	1 189 380,16	0,43
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			6 589 899,10	2,37
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	1 428	729 422,40	0,26
ASML HOLDING NV	EUR	5 515	4 566 971,50	1,64
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	38 961	1 293 505,20	0,47
Services aux collectivités			1 471 121,89	0,53
E.ON SE	EUR	91 859	1 471 121,89	0,53
Services aux professionnels			2 452 954,68	0,88
BUREAU VERITAS SA	EUR	33 532	893 292,48	0,32
WOLTERS KLUWER	EUR	13 428	1 559 662,20	0,56
Services de télécommunication diversifiés			3 221 763,66	1,16
CELLNEX TELECOM SA	EUR	43 213	1 274 351,37	0,46
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	67 129	1 947 412,29	0,70
Services financiers diversifiés			892 327,20	0,32
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	3 912	892 327,20	0,32
Services liés aux technologies de l'information			887 336,10	0,32
CAPGEMINI SE	EUR	7 182	887 336,10	0,32
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			1 196 161,56	0,43
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	93 159	1 196 161,56	0,43
Soins et autres services médicaux			1 501 821,60	0,54
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	31 684	1 501 821,60	0,54
Textiles, habillement et produits de luxe			2 159 562,09	0,78
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	7 071	1 146 669,09	0,42
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	1 946	1 012 893,00	0,36
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			205 047 379,69	73,72
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			205 047 379,69	73,72
Banques commerciales			22 147 811,37	7,96
BANCO DE BADELL 3.375% 10-03-32	EUR	500 000	503 101,25	0,18
BBVA 3.875% 15-01-34 EMTN	EUR	1 500 000	1 609 616,61	0,56
BELFIUS SANV 3.375% 28-05-30	EUR	1 000 000	1 021 058,15	0,37
BNP PAR 3.494% 17-09-33 EMTN	EUR	500 000	499 020,45	0,18
BNP PAR 3.875% 10-01-31 EMTN	EUR	1 400 000	1 491 753,99	0,54
BNP PAR 4.75% 13-11-32 EMTN	EUR	1 100 000	1 225 597,17	0,44
BPCE 3.625% 01-10-33 EMTN	EUR	300 000	299 434,29	0,11
BPCE SFH 0.01% 16-10-28	EUR	800 000	743 172,93	0,27
CA 3.125% 26-02-32 EMTN	EUR	1 000 000	1 016 339,38	0,37
CAIXA ECONOMICA MONTEPIO GERAL CEMG 3.5% 25-06-29	EUR	200 000	203 595,63	0,07
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.635% 17-07-35	EUR	300 000	301 421,51	0,11
CREDITO EMILIANO 1.75% 31-05-29	EUR	1 100 000	1 067 858,23	0,38
CRELAN 3.875% 15-09-36 EMTN	EUR	700 000	700 787,36	0,25
DANSKE BK E3R+0.5% 01-10-28	EUR	800 000	800 671,91	0,29
DEUTSCHE BK 2.625% 13-08-28	EUR	800 000	801 120,71	0,29
ERSTE GR BK 3.25% 26-06-31	EUR	1 500 000	1 528 471,54	0,55
INTE 3.85% 16-09-32 EMTN	EUR	800 000	820 682,14	0,30
KRED FU 0.0 06-26	EUR	1 445 000	1 424 770,00	0,51

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 3.125% 18-08-32	EUR	1 000 000	997 902,74	0,36
NCG BAN 3.25% 14-02-31 EMTN	EUR	800 000	818 319,56	0,29
NOVO BAN 2.75% 04-02-30 EMTN	EUR	1 100 000	1 123 003,41	0,40
NOVO BAN 3.375% 22-01-31 EMTN	EUR	300 000	310 531,15	0,11
RCI BANQUE 3.375% 06-06-30	EUR	800 000	806 980,77	0,29
SANTANDER UK 3.0% 12-03-29	EUR	500 000	515 303,56	0,19
SG 3.375% 14-05-30 EMTN	EUR	900 000	918 483,90	0,33
UNICREDIT 3.2% 22-09-31 EMTN	EUR	600 000	598 813,03	0,22
Boissons			1 324 648,45	0,48
ANHEUSER INBEV SANV 3.375% 19-05-33	EUR	1 300 000	1 324 648,45	0,48
Electricité			1 684 120,82	0,61
EDF 4.125% 17-06-31 EMTN	EUR	500 000	528 338,73	0,19
EDF 4.25% 25-01-32 EMTN	EUR	300 000	323 948,88	0,12
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.875% 24-07-33	EUR	800 000	831 833,21	0,30
Infrastructure de transports			402 401,45	0,14
ABERTIS INFRA 3.125% 07-07-30	EUR	400 000	402 401,45	0,14
Marchés de capitaux			9 195 033,43	3,31
ABN AMRO BK 3.0% 22-09-32 EMTN	EUR	2 000 000	1 992 213,84	0,72
BANCO NTANDER 3.375% 11-01-30	EUR	2 100 000	2 220 647,01	0,80
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.25% 27-05-32	EUR	1 500 000	1 522 630,89	0,55
BAWAG BK 3.375% 02-09-33 EMTN	EUR	1 000 000	997 623,97	0,36
BAWAG BK 3.5% 21-01-32 EMTN	EUR	1 700 000	1 761 686,48	0,63
NORDDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE 2.75% 02-10-28	EUR	700 000	700 231,24	0,25
Services aux collectivités			159 880 457,18	57,49
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 3.45% 20-10-30	EUR	9 000 000	9 689 027,67	3,48
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.0% 22-10-27	EUR	11 900 000	11 399 486,00	4,10
BELGIUM GOVERNMENT BOND 3.0% 22-06-34	EUR	11 200 000	11 199 703,89	4,03
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-02-28	EUR	18 650 000	18 063 214,79	6,50
BUNDSOBLIGATION 1.3% 15-10-27	EUR	25 000 000	24 980 299,66	8,99
CAISSE AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE FR 2.75% 25-02-29	EUR	500 000	511 740,00	0,18
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 0.01% 01-06-26	EUR	1 400 000	1 379 768,18	0,50
COMUNIDAD MADRID 3.173% 30-07-29	EUR	200 000	205 792,72	0,07
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.0% 15-09-26	EUR	4 390 000	4 305 799,80	1,55
FINLAND GOVERNMENT BOND 2.5% 15-04-30	EUR	2 100 000	2 128 368,55	0,77
FINLAND GOVERNMENT BOND 2.625% 15-04-32	EUR	4 000 000	3 984 728,49	1,43
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-11-30	EUR	1 800 000	1 563 939,00	0,56
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-05-29	EUR	16 500 000	15 390 883,56	5,53
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.0% 25-11-32	EUR	2 000 000	1 893 702,19	0,68
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.5% 24-09-27	EUR	4 700 000	4 732 373,34	1,70
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.5% 25-05-30	EUR	2 000 000	2 003 138,22	0,72
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.5% 25-11-33	EUR	3 000 000	3 139 520,75	1,13
HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND 3.625% 15-06-35	EUR	1 800 000	1 855 188,62	0,67
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.15% 15-11-31	EUR	1 500 000	1 531 145,54	0,55
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.25% 15-11-32	EUR	6 450 000	6 497 641,31	2,34
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.75% 15-07-27	EUR	9 600 000	9 401 791,56	3,38
OAT 2.75% 25/10/2027	EUR	5 000 000	5 185 735,62	1,86
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.4% 15-11-30	EUR	9 000 000	9 225 646,64	3,32
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.7% 31-01-30	EUR	8 000 000	8 207 954,52	2,95
SPAIN GOVERNMENT BOND 5.75% 30-07-32	EUR	500 000	595 091,10	0,21
VEOLIA ENVIRONNEMENT 3.324% 17-06-32	EUR	800 000	808 775,46	0,29
Services aux professionnels			698 920,23	0,25

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BUREAU VERITAS 3.375% 01-10-33	EUR	700 000	698 920,23	0,25
Services clientèle divers			1 000 732,50	0,36
LEASYS E3R+0.5% 22-09-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 000 732,50	0,36
Services de télécommunication diversifiés			1 206 649,38	0,43
TELEFONICA EMISIONES SAU 3.941% 25-06-35	EUR	500 000	507 044,64	0,18
VERIZON COMMUNICATION 3.25% 29-10-32	EUR	700 000	699 604,74	0,25
Services financiers diversifiés			5 285 002,54	1,90
AAREAL BK 5.875% 29-05-26 EMTN	EUR	500 000	520 460,41	0,19
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.375% 10-06-32	EUR	400 000	401 731,70	0,14
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.5% 15-05-31	EUR	400 000	412 903,86	0,15
FERROVIAL SE 3.25% 16-01-30	EUR	400 000	413 474,66	0,15
HEIDELBERG MATERIALS FINANCE LUXEMBOURG 4.875% 21-11-33	EUR	900 000	1 020 192,23	0,36
NTT FINANCE 3.678% 16-07-33	EUR	400 000	409 473,93	0,15
VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.375% 03-07-33	EUR	800 000	805 291,51	0,29
VOLKSWAGEN BANK E3R+0.65% 02-10-28	EUR	1 000 000	1 000 335,00	0,36
WENDEL 3.75% 11-08-33	EUR	300 000	301 139,24	0,11
Services liés aux technologies de l'information			396 982,49	0,14
CAPGEMINI 3.5% 25-09-34	EUR	400 000	396 982,49	0,14
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			412 134,96	0,15
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 3.25% 22-01-30	EUR	400 000	412 134,96	0,15
Transport maritime			398 699,34	0,14
AP MOELLER MAERSK AS 3.5% 17-09-34	EUR	400 000	398 699,34	0,14
Transport routier et ferroviaire			1 013 785,55	0,36
SOCIETE NATLE SNCF 3.375% 25-05-33	EUR	1 000 000	1 013 785,55	0,36
TITRES D'OPC			4 937 451,40	1,78
OPCVM			4 937 451,40	1,78
Gestion collective			4 937 451,40	1,78
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	460	4 937 451,40	1,78
TITRES FINANCIERS MIS EN DÉPÔT			1 410 100,00	0,51
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 410 100,00	0,51
Produits pharmaceutiques			785 500,00	0,29
SANOFI	EUR	10 000	785 500,00	0,29
Textiles, habillement et produits de luxe			624 600,00	0,22
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	1 200	624 600,00	0,22
Total			280 828 115,96	100,98

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/CHF/EUR/20251016	5 151,44	0,00	EUR	2 443 286,42	CHF	-2 438 134,98
V/GBP/EUR/20251016	0,00	-191,22	EUR	79 018,80	GBP	-79 210,02
V/GBP/EUR/20251016	11 027,06	0,00	EUR	2 227 090,24	GBP	-2 216 063,18
V/USD/EUR/20251016	0,00	-7 772,10	EUR	920 017,52	USD	-927 789,62
Total	16 178,50	-7 963,32		5 669 412,98		-5 661 197,80

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
DJES BANKS 1225	-50	750,00	0,00	-581 250,00
EURO STOXX 50 1225	-50	0,00	-13 500,00	-2 770 500,00
Sous-total 1.		750,00	-13 500,00	-3 351 750,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		750,00	-13 500,00	-3 351 750,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BOBL 1225	360	10 800,00	0,00	42 411 600,00
EURO BUND 1225	-200	0,00	-148 000,00	-25 714 000,00
EURO-OAT 1225	-4	0,00	-4 680,00	-485 400,00
EURO SCHATZ 1225	1	0,00	-90,00	106 980,00
Sous-total 1.		10 800,00	-152 770,00	16 319 180,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		10 800,00	-152 770,00	16 319 180,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	280 828 115,96
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	8 215,18
Total instruments financiers à terme - actions	-12 750,00
Total instruments financiers à terme - taux	-141 970,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	2 632 506,72
Autres passifs (-)	-5 213 769,42
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	278 100 348,44

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM ISR PROFIL HARMONIE Avenir	EUR	1,00000	102,77
Part LBPAM ISR PROFIL HARMONIE E	EUR	3 712,18530	19 812,19
Part LBPAM ISR PROFIL HARMONIE GD	EUR	6 217,87580	11 562,95
Part LBPAM ISR PROFIL HARMONIE L	EUR	1 181 264,29328	112,05
Part LBPAM ISR PROFIL HARMONIE L2	EUR	2 600,58131	113,25

Rapport annuel

au 30 septembre 2024

exercice N-1

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	65 156 902,78
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	65 156 902,78
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	192 453 212,72
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	192 453 212,72
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	6 607 729,50
OPCVM	6 607 729,50
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instrument financiers à terme (G)	85 050,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	264 302 895,00
Créances et comptes d'ajustement actifs	49 434,27
Comptes financiers	112 461,72
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	161 895,99
Total de l'actif I+II	264 464 790,99

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	243 207 477,97
Report à nouveau sur revenu net	33,16
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	20 986 413,86
Capitaux propres I	264 193 924,99
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	264 193 924,99
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	85 050,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	85 050,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	185 815,96
Concours bancaires	0,04
Sous-total autres passifs IV	185 816,00
Total Passifs : I+II+III+IV	264 464 790,99

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	1 847 491,22
Produits sur obligations	2 447 162,86
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	24 265,31
Sous-total produits sur opérations financières	4 318 919,39
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-13 873,19
Sous-total charges sur opérations financières	-13 873,19
Total revenus financiers nets (A)	4 305 046,20
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-1 553 522,82
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 553 522,82
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	2 751 523,38
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-10 870,82
Sous-total revenus nets I = (C+D)	2 740 652,56
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	3 421 331,17
Frais de transactions externes et frais de cession	-129 949,53
Frais de recherche	-23 317,09
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	3 268 064,55
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	27 626,09
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	3 295 690,64

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	14 857 833,07
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-1 811,01
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	14 856 022,06
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	94 048,60
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	14 950 070,66
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	20 986 413,86

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est double:

- offrir un portefeuille diversifié à des souscripteurs qui souhaitent être principalement exposés aux marchés de taux de la zone euro, ainsi qu'aux marchés d'actions dans la limite de 40% de l'actif net, pour chercher à profiter des opportunités présentées par toutes les classes d'actifs sur une période de placement recommandée de 5 ans au minimum; et
- mettre en oeuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net Global en EUR	73 538 074,00	85 129 885,31	108 020 707,45	237 168 249,09	264 193 924,99
PART LBPAM VOIE LACTEE E EN EUR					
Actif net	59 444 919,11	62 614 322,54	56 974 774,47	69 163 624,35	70 172 835,87
Nombre de titres	3 274,57309	3 319,23026	3 417,52425	3 969,54382	3 702,89408
Valeur liquidative unitaire	18 153,48	18 864,10	16 671,35	17 423,56	18 950,80
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	94,00	135,39	-251,37	-112,60	236,64
Capitalisation unitaire sur revenu	137,45	116,52	128,01	184,83	221,50
PART LBPAM VOIE LACTEE GD EN EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	79 143 631,59	75 845 647,62
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	7 645,04971	6 795,71926
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	10 352,27	11 160,79
Plus et moins- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	138,82
Capitalisation unitaire sur plus et	0,00	0,00	0,00	-54,11	0,00
Distribution unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	131,50	138,00
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	3,99	0,00
Report à nouveau unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	30,31
PART LBPAM VOIE LACTEE L EN EUR					
Actif net	14 047 742,13	22 454 152,37	50 905 907,30	88 638 235,05	117 993 585,89
Nombre de titres	133 518,00000	206 407,40000	531 479,21400	889 894,82795	1 094 966,95013
Valeur liquidative unitaire	105,21	108,78	95,78	99,60	107,75
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,49	0,78	-1,44	-0,64	1,34
Capitalisation unitaire sur revenu	0,41	0,13	0,35	0,56	0,70
PART LBPAM VOIE LACTEE L2 EN EUR					
Actif net	45 412,76	61 410,40	140 025,68	222 758,10	181 855,61
Nombre de titres	420,00000	551,22441	1 431,26711	2 197,15511	1 663,80261
Valeur liquidative unitaire	108,12	111,40	97,83	101,38	109,30
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,60	0,80	-1,47	-0,65	1,36
Capitalisation unitaire sur revenu	0,22	-0,24	0,08	0,21	0,35

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

L'OPC se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC. La devise de comptabilité est l'euro.

Les actifs du portefeuille, y compris les garanties financières, tels que décrits dans le prospectus, sont valorisés selon les règles applicables ci-dessous: Méthode de valorisation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours V à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres: les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension: les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la Société de Gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Méthode de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Exposition directe aux marchés de crédit: principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.):

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées: note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors:

- 1er niveau: s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur
- 2e niveau: la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisée en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit précisée ci-dessus.

Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit définie par l'Autorité des normes comptables et précisée ci-dessus.

Cette méthodologie diffère de celle appliquée par LBP AM qui est exposée dans le prospectus du fonds (méthode de Bâle) et reprise dans le présent rapport annuel (rubrique « Titres de créance et instruments du marché monétaire »).

Par conséquent, le niveau des expositions directes exposé dans ce tableau ne reflète pas la notation crédit des émetteurs définie selon la méthodologie exposée dans le prospectus et le rapport annuel du fonds et ne reflète ainsi pas le niveau de risque crédit suivi par les équipes de gestion.

Il convient donc de vous référer aux rapports mensuels du fonds mis à disposition sur le site Internet de LBP AM afin d'accéder aux expositions crédit du fonds telles que définies et suivies par LBP AM pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion du fonds.

Frais de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème		
			Part E et GD	Part L	Part L2
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0.50 % TTC maximum	1.10 % TTC maximum.	1.40% TTC maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif.		
3	Commissions de mouvement Société de gestion financière	Transaction / Opération	<ul style="list-style-type: none"> • un titre financier: commission proportionnelle au montant notionnel de 0 à 0,10% selon les titres, • un contrat financier négocié sur un marché réglementé ou listé: montant forfaitaire de 0 à 2,50 euros par contrat, • un contrat financier négocié sur un marché de gré à gré: commission proportionnelle au montant notionnel de 0 à 0,02%. 		
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant.		

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus:

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCP.

La Société de Gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.04% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part E, L et L2	Capitalisation	Capitalisation
Part GD	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	237 168 249,09
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	33 083 175,83
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-25 945 221,73
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 751 523,38
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 268 064,55
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	14 856 022,06
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-987 888,19
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	264 193 924,99

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART LBPAM VOIE LACTEE E		
Parts souscrites durant l'exercice	313,64	5 746 388,94
Parts rachetées durant l'exercice	-580,29	-10 637 020,16
Solde net des souscriptions/rachats	-266,65	-4 890 631,22
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 702,89408	
PART LBPAM VOIE LACTEE GD		
Parts souscrites durant l'exercice	112,59	1 208 215,76
Parts rachetées durant l'exercice	-961,92	-10 316 515,30
Solde net des souscriptions/rachats	-849,33	-9 108 299,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 795,71926	
PART LBPAM VOIE LACTEE L		
Parts souscrites durant l'exercice	252 436,49519	26 057 200,20
Parts rachetées durant l'exercice	-47 364,37301	-4 863 520,02
Solde net des souscriptions/rachats	205 072,12218	21 193 680,18
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 094 966,95013	
PART LBPAM VOIE LACTEE L2		
Parts souscrites durant l'exercice	683,91	71 370,93
Parts rachetées durant l'exercice	-1 217,25800	-128 166,25
Solde net des souscriptions/rachats	-533,35	-56 795,32
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 663,80261	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART LBPAM VOIE LACTEE E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM VOIE LACTEE GD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM VOIE LACTEE L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM VOIE LACTEE L2	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation com

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM VOIE LACTEE E FR0007014212	Capitalisation	Capitalisation	EUR	70 172 835,87	3 702,89408	18 950,80
LBPAM VOIE LACTEE GD FR001400A807	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	75 845 647,62	6 795,71926	11 160,79
LBPAM VOIE LACTEE L FR0013469467	Capitalisation	Capitalisation	EUR	117 993 585,89	1 094 966,95013	107,75
LBPAM VOIE LACTEE L2 FR0013509478	Capitalisation	Capitalisation	EUR	181 855,61	1 663,80261	109,30

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 France +/-	Pays 2 Allemagne +/-	Pays 3 Pays-Bas +/-	Pays 4 Espagne +/-	Pays 5 Italie +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	65 156,90	22 730,44	15 297,26	9 696,94	6 217,83	5 787,75
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	65 156,90					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	192 453,21	192 453,21	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	112,46	0,00	0,00	0,00	112,46
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Futures	NA	7 563,15	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		200 016,36	0,00	0,00	112,46

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-]3 - 6 mois] (*) +/-]6 - 12 mois] (*) +/-]1 - 3 ans] (*) +/-]3 - 5 ans] (*) +/-]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	99,45	5 069,69	47 138,38	90 467,67	49 678,02	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	112,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	7 563,15	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	112,46	99,45	5 069,69	47 138,38	98 030,82	49 678,02	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 NOK +/-	Devise 3 DKK +/-	Devise 4 CHF +/-	Devise N +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,80	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,40	0,05	0,02	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,80	0,40	0,05	0,02	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	192 453,21	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	192 453,21	0,00	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	9 661,00
	Coupons et dividendes en espèces	39 773,27
Total des créances		49 434,27
Dettes		
	Rachats à payer	26 247,72
	Frais de gestion fixe	144 692,28
	Autres dettes	14 875,96
Total des dettes		185 815,96
Total des créances et des dettes		-136 381,69

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
PART LBPAM VOIE LACTEE E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	349 710,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	6 379,32
Pourcentage de frais de recherche	0,01
PART LBPAM VOIE LACTEE GD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	118 012,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	7 048,95
Pourcentage de frais de recherche	0,01
PART LBPAM VOIE LACTEE L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 083 129,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,03
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	9 872,36
Pourcentage de frais de recherche	0,01
PART LBPAM VOIE LACTEE L2	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 671,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,38
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	16,46
Pourcentage de frais de recherche	0,01

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	1 208 065,04
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	1 208 065,04

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			0,00
Obligations			497 317,26
	FR001400CN47	LA POSTE 2.625% 14-09-28 EMTN	497 317,26
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			497 317,26

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	2 740 652,56
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	2 740 652,56
Report à nouveau	33,16
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 740 685,72

Part LBPAM VOIE LACTEE E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	820 209,11
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	820 209,11
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	820 209,11
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	820 209,11
Total	820 209,11
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM VOIE LACTEE GD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	1 143 794,39
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 143 794,39
Report à nouveau	33,16
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 143 827,55
Affectation :	
Distribution	937 809,26
Report à nouveau du revenu de l'exercice	206 018,29
Capitalisation	0,00
Total	1 143 827,55
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	6 795,71926
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	138,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part LBPAM VOIE LACTEE L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	776 066,69
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	776 066,69
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	776 066,69
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	776 066,69
Total	776 066,69
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM VOIE LACTEE L2

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	582,37
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	582,37
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	582,37
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	582,37
Total	582,37
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 295 690,64
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	3 295 690,64
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 295 690,64

Part LBPAM VOIE LACTEE E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	876 289,11
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	876 289,11
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	876 289,11
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	876 289,11
Total	876 289,11
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM VOIE LACTEE GD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	943 416,35
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	943 416,35
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	943 416,35
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	943 416,35
Capitalisation	0,00
Total	943 416,35
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM VOIE LACTEE L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 473 713,44
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	1 473 713,44
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 473 713,44
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 473 713,44
Total	1 473 713,44
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM VOIE LACTEE L2

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 271,74
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 271,74
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 271,74
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	2 271,74
Total	2 271,74
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

D5c. Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part LBPAM VOIE LACTEE GD

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	421 742,34	EUR	62,06	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	516 066,92	EUR	75,94	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
Total	937 809,26	EUR	138,00	EUR

EI. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			63 948 837,74	24,21
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			63 948 837,74	24,21
Assurance			3 793 024,62	1,44
ALLIANZ SE-REG	EUR	4 253	1 254 635,00	0,48
ASR NEDERLAND NV	EUR	3 354	147 576,00	0,06
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	23 538	610 811,10	0,23
AXA	EUR	23 134	798 817,02	0,30
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	1 985	981 185,50	0,37
Automobiles			1 590 111,67	0,60
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	2 727	215 923,86	0,08
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	7 487	251 787,81	0,10
KNORR-BREMSE AG	EUR	1 993	159 141,05	0,06
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	8 823	512 086,92	0,19
RENAULT SA	EUR	4 134	161 184,66	0,06
STELLANTIS NV	EUR	23 371	289 987,37	0,11
Banques commerciales			5 870 119,81	2,21
BANCO BPM SPA	EUR	20 878	126 478,92	0,05
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	67 869	658 872,25	0,25
BANCO DE SABADELL S.A.	EUR	75 648	144 412,03	0,05
BANKINTER SA	EUR	11 744	93 106,43	0,04
BANK OF IRELAND GROUP PLC	EUR	12 651	126 889,53	0,05
BNP PARIBAS	EUR	12 391	762 666,05	0,29
CAIXABANK S.A.	EUR	47 220	253 288,08	0,10
COMMERZBANK AG	EUR	14 283	236 026,58	0,09
CREDIT AGRICOLE	EUR	24 355	334 272,38	0,13
DEUTSCHE BANK AG	EUR	20 525	318 096,45	0,12
ING GROEP NV	EUR	37 664	612 943,94	0,23
INTESA SANPAOLO	EUR	203 593	781 288,14	0,27
IVECO GROUP NV	EUR	8 215	74 082,87	0,03
KBC GROUPE	EUR	5 056	361 099,52	0,14
SOCIETE GENERALE SA	EUR	10 932	244 330,20	0,09
UNICREDIT SPA	EUR	18 856	742 266,44	0,28
Biens de consommation durables			157 337,50	0,06
SEB	EUR	1 535	157 337,50	0,06
Biotechnologie			244 256,80	0,09
ARGEN-X SE - W/I	EUR	503	244 256,80	0,09
Boissons			803 335,40	0,30
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	6 860	407 346,80	0,15
HEINEKEN	EUR	2 265	180 384,60	0,07
PERNOD RICARD	EUR	1 590	215 604,00	0,08
Compagnies aériennes			133 416,08	0,05
DEUTSCHE LUFTHANSA NOMINATIVE	EUR	20 276	133 416,08	0,05
Composants automobiles			941 650,56	0,36
FERRARI NV	EUR	1 099	461 250,30	0,18
MICHELIN (CGDE)	EUR	9 214	335 942,44	0,13
VALEO	EUR	13 351	144 457,82	0,05
Conglomérats industriels			2 146 576,96	0,81
ROYAL PHILIPS	EUR	9 901	291 287,42	0,11
SIEMENS AG-REG	EUR	10 231	1 855 289,54	0,70
Construction et ingénierie			1 704 571,25	0,65
ACCIONA S.A.	EUR	1 763	224 782,50	0,09
ACS ACTIVIDADES CONS Y SERV	EUR	5 836	240 000,00	0,09
ARCADIS NV	EUR	2 888	17 000,00	0,01

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EIFFAGE	EUR	1 563	135 418,32	0,05
HOCHTIEF	EUR	1 661	183 706,60	0,07
VINCI SA	EUR	7 041	738 952,95	0,28
Courrier, fret aérien et logistique			536 522,09	0,20
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	13 403	536 522,09	0,20
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			483 347,98	0,18
CARREFOUR	EUR	15 456	236 631,36	0,09
JERONIMO MARTINS	EUR	7 256	127 995,84	0,05
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	3 826	118 720,78	0,04
Distribution spécialisée			1 150 696,90	0,44
INDITEX	EUR	15 378	817 186,92	0,31
MONCLER SPA	EUR	5 849	333 509,98	0,13
Divertissement			114 562,50	0,04
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	4 875	114 562,50	0,04
Electricité			4 283 224,95	1,62
ELEC DE PORTUGAL	EUR	97 630	400 478,26	0,15
ENDESA SA	EUR	9 073	178 102,99	0,07
ENEL SPA	EUR	120 514	864 687,95	0,33
ENGIE	EUR	25 585	396 951,28	0,15
IBERDROLA SA	EUR	81 582	1 133 173,98	0,43
LEGRAND SA	EUR	5 925	612 052,50	0,23
RED ELECTRICA DE ESPANA	EUR	15 815	276 288,05	0,10
TERNA	EUR	52 113	421 489,94	0,16
Equipement et services pour l'énergie			77 978,60	0,03
FUGRO NV	EUR	3 815	77 978,60	0,03
Equipements de communication			257 112,25	0,10
NOKIA (AB) OYJ	EUR	65 523	257 112,25	0,10
Equipements électriques			2 605 801,84	0,99
NEXANS SA	EUR	1 377	181 213,20	0,07
PRYSMIAN SPA	EUR	5 695	371 314,00	0,14
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	7 773	1 835 982,60	0,70
SIGNIFY NV	EUR	10 269	217 292,04	0,08
Equipements et fournitures médicaux			1 105 110,00	0,42
BIOMERIEUX	EUR	2 383	256 410,80	0,10
ESSILORLUXOTTICA	EUR	3 992	848 699,20	0,32
FPI Bureautiques			331 707,20	0,13
GECINA SA	EUR	3 208	331 707,20	0,13
FPI de détail			519 260,52	0,20
KLEPIERRE	EUR	8 718	256 657,92	0,10
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	3 341	262 602,60	0,10
Grands magasins et autres			707 033,34	0,27
PROSUS NV	EUR	18 009	707 033,34	0,27
Hôtels, restaurants et loisirs			822 962,34	0,31
ACCOR SA	EUR	6 980	272 220,00	0,10
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	5 232	339 661,44	0,13
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	2 866	211 080,90	0,08
Logiciels			3 646 279,32	1,38
AENA SME SA	EUR	1 113	219 928,80	0,08
DASSAULT SYST.	EUR	13 096	466 610,48	0,18
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	12 436	261 156,00	0,10
SAP SE	EUR	12 682	2 592 200,80	0,98
VALMET OYJ	EUR	3 699	106 383,24	0,04
Machines			1 279 180,19	0,48
ALSTOM	EUR	8 528	15	

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GEA GROUP	EUR	7 490	329 260,40	0,12
KONECRANES SHS	EUR	3 404	229 429,60	0,09
SIEMENS ENERGY AG	EUR	11 023	364 530,61	0,14
WAERTSILAE CORPORATION	EUR	9 803	197 040,30	0,07
Marches de capitaux			1 565 798,37	0,59
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	7 970	129 153,85	0,05
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	175 691	808 266,45	0,30
FINECOBANK SPA	EUR	10 415	160 130,63	0,06
NORDEA BANK ABP	EUR	44 216	468 247,44	0,18
Media			514 371,60	0,19
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	5 238	514 371,60	0,19
Métaux et minerais			136 902,15	0,05
AURUBIS AG	EUR	2 079	136 902,15	0,05
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			224 563,62	0,08
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	2 022	115 051,80	0,04
QIAGEN N.V.	EUR	2 706	109 511,82	0,04
Papier et industrie du bois			569 534,75	0,22
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	21 089	242 523,50	0,09
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	10 875	327 011,25	0,13
Pétrole et gaz			2 790 435,61	1,06
ENI SPA	EUR	41 710	570 676,22	0,22
OMV AG	EUR	4 417	169 436,12	0,06
REPSOL SA	EUR	22 537	266 950,77	0,10
TOTALENERGIES SE	EUR	30 485	1 783 372,50	0,68
Producteur et commerce d'énergie indépendants			691 276,50	0,26
AIR LIQUIDE SA	EUR	2 913	504 706,38	0,19
RWE AG	EUR	5 709	186 570,12	0,07
Produits alimentaires			997 619,49	0,38
DANONE	EUR	11 811	771 730,74	0,29
KERRY GROUP PLC-A	EUR	2 425	225 888,75	0,09
Produits chimiques			2 035 797,42	0,77
AKZO NOBEL	EUR	6 209	393 029,70	0,15
ARKEMA	EUR	2 202	188 271,00	0,07
BASF SE	EUR	6 524	310 248,82	0,12
COVESTRO AG	EUR	3 806	212 907,64	0,08
DSM-FIRMENICH AG	EUR	3 686	455 773,90	0,17
KEMIRA	EUR	6 178	138 510,76	0,05
SYMRISE AG	EUR	2 716	337 055,60	0,13
Produits de soins personnels			1 323 146,55	0,50
L'OREAL	EUR	3 291	1 323 146,55	0,50
Produits domestiques			418 961,60	0,16
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	4 964	418 961,60	0,16
Produits pharmaceutiques			2 105 373,30	0,80
MERCK KGA	EUR	2 595	410 010,00	0,16
SANOFI	EUR	14 637	1 506 147,30	0,57
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	1 168	189 216,00	0,07
Produits pour l'industrie du bâtiment			655 799,43	0,25
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	2 733	230 528,55	0,09
SAINT-GOBAIN	EUR	5 204	425 270,88	0,16
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			4 745 333,66	1,80
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	588	346 567,20	0,13
ASML HOLDING NV	EUR	4 727	3 524 451,20	1,34
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	17 931	564 109,26	0,21
STMICROELECTRONICS NV	EUR	11 640	31	

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux collectivités			492 500,62	0,19
E.ON AG NOM.	EUR	16 678	222 734,69	0,08
POSTE ITALIANE	EUR	21 427	269 765,93	0,11
Services aux professionnels			1 019 565,12	0,39
BUREAU VERITAS SA	EUR	10 749	320 105,22	0,12
WOLTERS KLUWER	EUR	4 623	699 459,90	0,27
Services clientèle divers			197 588,16	0,07
EDENRED	EUR	5 808	197 588,16	0,07
Services de télécommunication diversifiés			1 902 050,99	0,72
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	41 968	1 107 535,52	0,42
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	101 883	373 808,73	0,14
ORANGE	EUR	13 374	137 551,59	0,05
TELEFONICA SA	EUR	64 412	283 155,15	0,11
Services financiers diversifiés			1 949 470,88	0,74
ADYEN NV	EUR	290	406 754,00	0,15
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	2 048	431 513,60	0,17
EURAZEO	EUR	3 229	238 138,75	0,09
EURONEXT NV - W/I	EUR	1 745	170 050,25	0,06
FERROVIAL INTERNATIONAL SE	EUR	9 396	362 497,68	0,14
GBL GROUPE BRUXELLES LAMBERT SA	EUR	4 868	340 516,60	0,13
Services liés aux technologies de l'information			446 666,85	0,17
CAPGEMINI SE	EUR	2 303	446 666,85	0,17
Sociétés commerciales et de distribution			139 614,72	0,05
REXEL	EUR	5 376	139 614,72	0,05
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			278 576,37	0,11
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	24 501	278 576,37	0,11
Soins et autres services médicaux			127 172,70	0,05
FRESENIUS MEDICAL	EUR	3 330	127 172,70	0,05
Textiles, habillement et produits de luxe			3 315 536,61	1,25
ADIDAS NOM.	EUR	1 705	405 619,50	0,15
CHRISTIAN DIOR SE	EUR	434	281 449,00	0,11
HERMES INTERNATIONAL	EUR	419	924 314,00	0,35
HUGO BOSS NOM.	EUR	3 774	155 073,66	0,06
KERING	EUR	987	253 510,95	0,10
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	1 757	1 209 694,50	0,45
PUMA SE	EUR	2 290	85 875,00	0,03
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			192 453 212,72	72,84
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			192 453 212,72	72,84
Assurance			939 207,76	0,36
SWISSCOM FINANCE BV 3.5% 29-11-31	EUR	900 000	939 207,76	0,36
Automobiles			754 122,78	0,29
BMW FIN 3.875% 04-10-28 EMTN	EUR	700 000	754 122,78	0,29
Banques commerciales			15 499 251,19	5,87
BBVA 4.375% 14-10-29 EMTN	EUR	400 000	445 110,23	0,17
BBVA 4.625% 13-01-31	EUR	700 000	769 667,00	0,29
BNP PAR 3.875% 10-01-31 EMTN	EUR	1 900 000	2 029 936,38	0,78
BNP PAR 4.75% 13-11-32 EMTN	EUR	1 400 000	1 563 070,85	0,59
BPCE SFH 0.01% 16-10-28	EUR	800 000	722 740,94	0,27
CREDITO EMILIANO 1.75% 31-05-29	EUR	1 100 000	1 056 418,23	0,40
JPM CHASE 3.674% 06-06-28 EMTN	EUR	800 000	825 442,07	0,31
JPM CHASE 4.457% 13-11-31 EMTN	EUR	1 200 000	1 331 886,49	0,50
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 0.0% 15-06-26	EUR	1 945 000	1 871 294,23	0,71
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.5% 01-11-26	EUR	1 700 000	1 829 219,51	0,69
NATL AUSTRALIA BANK 3.146% 05-02-31	EUR	1 000 000	1 04	

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SANTANDER UK 3.0% 12-03-29	EUR	1 000 000	1 035 328,97	0,39
SG 4.125% 21-11-28 EMTN	EUR	900 000	970 271,78	0,37
Boissons			520 859,00	0,20
COCA COLA HBC FINANCE BV 2.75% 23-09-25	EUR	100 000	99 822,81	0,04
HEINEKEN NV 3.875% 23-09-30	EUR	400 000	421 036,19	0,16
Composants automobiles			915 413,12	0,35
CIE GEN DES ETS MICHELIN 3.125% 16-05-31	EUR	900 000	915 413,12	0,35
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			107 938,30	0,04
CARREFOUR 4.125% 12-10-28 EMTN	EUR	100 000	107 938,30	0,04
Electricité			1 894 305,69	0,72
EDF 4.125% 17-06-31 EMTN	EUR	500 000	527 028,73	0,20
EDF 4.25% 25-01-32 EMTN	EUR	300 000	323 587,85	0,12
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 3.875% 26-06-28	EUR	1 000 000	1 043 689,11	0,40
Equipements électriques			925 850,34	0,35
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.25% 12-06-28	EUR	900 000	925 850,34	0,35
Equipements et instruments électroniques			785 683,84	0,30
IBER INT 1.125% 21-04-26 EMTN	EUR	800 000	785 683,84	0,30
Infrastructure de transports			823 460,57	0,31
ADP 3.375% 16-05-31 EMTN	EUR	600 000	615 037,64	0,23
SYDNEY AIRPORT FINANCE 3.75% 30-04-32	EUR	200 000	208 422,93	0,08
Logiciels			314 164,40	0,12
BOUYGUES 3.875% 17-07-31	EUR	300 000	314 164,40	0,12
Marchés de capitaux			2 219 829,10	0,84
BANCO NTANDER 3.375% 11-01-30	EUR	2 100 000	2 219 829,10	0,84
Produits alimentaires			625 008,73	0,24
DANONE 3.481% 03-05-30 EMTN	EUR	600 000	625 008,73	0,24
Produits domestiques			509 035,75	0,19
PROCTER AND GAMBLE 3.25% 02-08-26	EUR	500 000	509 035,75	0,19
Produits pharmaceutiques			625 118,08	0,24
ROCHE FINANCE EUROPE BV 3.227% 03-05-30	EUR	600 000	625 118,08	0,24
Services aux collectivités			159 368 812,57	60,29
ACEA 3.875% 24-01-31 EMTN	EUR	500 000	529 682,66	0,20
ALLEMAGNE 0.5% 15/02/25	EUR	100 000	99 450,21	0,04
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 3.45% 20-10-30	EUR	12 000 000	13 094 321,31	4,96
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 0.0% 15-11-27	EUR	4 200 000	3 925 530,00	1,49
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.0% 22-10-27	EUR	11 900 000	11 136 972,00	4,22
BELGIUM GOVERNMENT BOND 3.0% 22-06-34	EUR	11 200 000	11 582 295,89	4,38
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-02-28	EUR	8 550 000	8 204 084,75	3,11
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-08-27	EUR	14 600 000	14 062 903,00	5,32
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.4% 15-11-30	EUR	5 000 000	5 263 763,15	1,99
BUNDSOBLIGATION 1.3% 15-10-27	EUR	36 000 000	35 847 657,05	13,54
CAISSE AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE FR 2.75% 25-02-29	EUR	500 000	511 907,53	0,19
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 0.01% 01-06-26	EUR	1 400 000	1 343 067,18	0,51
COMUNIDAD MADRID 3.173% 30-07-29	EUR	200 000	207 627,05	0,08
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.0% 15-09-26	EUR	11 000 000	10 542 400,00	3,99
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-05-29	EUR	14 500 000	13 298 686,92	5,03
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.5% 24-09-27	EUR	5 000 000	5 028 264,73	1,90
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.65% 01-12-30	EUR	2 500 000	2 336 062,70	0,88
LITHUANIA GOVERNMENT INTL BOND 0.25% 06-05-25	EUR	250 000	246 125,14	0,09
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.75% 15-07-27	EUR	9 600 000	9 283 375,56	3,51
OAT 2.75% 25/10/2027	EUR	2 000 000	2 077 093,72	0,79
REPUBLIQUE DE FINLANDE 0.875% 15-09-25	EUR	4 800 000	4 723 740,16	1,79
SLOVENIA GOVERNMENT BOND 0.275% 14-01-30	EUR	100 000	89 969,36	0,03
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.8% 30-07-27	EUR	620 000	591	

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 31-10-27	EUR	5 400 000	5 338 013,90	2,02
Services aux entreprises			497 317,26	0,19
LA POSTE 2.625% 14-09-28 EMTN	EUR	500 000	497 317,26	0,19
Services aux professionnels			413 472,05	0,16
WOLTERS KLUWER NV 3.25% 18-03-29	EUR	400 000	413 472,05	0,16
Services de télécommunication diversifiés			213 427,62	0,08
ELISA CORPORATION 4.0% 27-01-29	EUR	200 000	213 427,62	0,08
Services financiers diversifiés			3 463 649,02	1,31
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.5% 15-05-31	EUR	400 000	414 539,86	0,16
BMW US LLC 3.0% 02-11-27 EMTN	EUR	700 000	717 736,62	0,27
ENEL FINANCE INTL NV 3.875% 09-03-29	EUR	600 000	636 354,62	0,24
INSTITUTO DE CREDITO OFICIAL 1.3% 31-10-26	EUR	1 000 000	989 669,95	0,38
MERCEDESBEZ INTL FINANCE BV 3.25% 15-11-30	EUR	400 000	407 704,68	0,15
MERCK FINANCIAL SERVICES 1.875% 15-06-26	EUR	300 000	297 643,29	0,11
Transport routier et ferroviaire			1 037 285,55	0,39
SOCIETE NATLE SNCF 3.375% 25-05-33	EUR	1 000 000	1 037 285,55	0,39
TITRES D'OPC			6 607 729,50	2,50
OPCVM			6 607 729,50	2,50
Gestion collective			6 607 729,50	2,50
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	570	5 961 647,10	2,26
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	6	646 082,40	0,24
TITRES FINANCIERS MIS EN DÉPOSIT			1 208 065,04	0,46
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 208 065,04	0,46
Producteur et commerce d'énergie indépendants			381 865,04	0,14
AIR LIQUIDE SA	EUR	2 204	381 865,04	0,14
Textiles, habillement et produits de luxe			826 200,00	0,32
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	1 200	826 200,00	0,32
Total			264 217 845,00	100,01

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BOBL 1224	63	85 050,00	0,00	7 563 150,00
Sous-total 1.		85 050,00	0,00	7 563 150,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		85 050,00	0,00	7 563 150,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	264 217 845,00
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	85 050,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	161 895,99
Autres passifs (-)	-270 866,00
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	264 193 924,99

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM VOIE LACTEE E	EUR	3 702,89408	18 950,80
Part LBPAM VOIE LACTEE GD	EUR	6 795,71926	11 160,79
Part LBPAM VOIE LACTEE L	EUR	1 094 966,95013	107,75
Part LBPAM VOIE LACTEE L2	EUR	1 663,80261	109,30

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR PROFIL HARMONIE (ci-après, le “Produit Financier”)

Identifiant d’entité juridique: 969500MKXUEMCZCDUK39

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d’investissement durable ?



OUI



NON

Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu’il n’ait pas eu d’objectif l’investissement durable, il présentait une proportion minimale de 20% d’investissement durables

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

Ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d’investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- **G**estion durable des **R**essources
- **T**ransition **É**nergétique
- **D**éveloppement des **T**erritoires

Le poids associé à chaque pilier pour le calcul de la note GREaT d'un émetteur était ajusté en fonction de son secteur d'activité afin de tenir compte de ses spécificités. Par exemple, l'enjeu autour de la réduction des émissions de gaz à effets de serre n'était pas équivalent pour une entreprise du secteur des services et pour une entreprise industrielle, le premier secteur étant structurellement moins émissif que le second. En tout état de cause, le poids associé à chacun des trois piliers « Environnement », « Social » et « Gouvernance », calculés en réaffectant les critères des piliers GREaT, était systématiquement supérieur ou égal à 20% et peut monter jusqu'à 60%.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français¹.

Pour les investissements en "titres d'États" (obligations souveraines) :

La démarche basée sur la méthodologie GREaT mentionnée ci-dessus s'appliquait aux émetteurs privés (i.e. entreprises du secteur privé) et quasi-publics (par exemple agences nationales ou internationales, collectivité locales ou territoriales), mais ne couvrait pas les émetteurs souverains (i.e. les États).

Pour les investissements en titres d'États, la démarche ESG de la Société de Gestion visait à identifier et sélectionner les États qui développent un modèle de gouvernance responsable, respectueux des droits humains et de l'environnement, et socialement juste.

¹ Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

La démarche ISR visait à évaluer les titres selon des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, sans toutefois que les résultats de cette évaluation ne soient pris en compte de manière mesurable pour la construction du portefeuille. **Ces titres d'États pouvaient représenter 67,49% % maximum de l'actif net du Produit Financier.**

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée						
Méthodologie d'analyse ESG GREaT- émetteurs privés et quasi-publics	<p>Rappel de l'indicateur :</p> <p>La note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) devait être meilleure que la « Note Moyenne Améliorée » de son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : [(Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis)+(Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités))] et faisant l'objet d'une analyse ESG²). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse obtenue après élimination de 25% des valeurs (comprenant les filtres suivants : liste d'exclusions de la Société de Gestion, exclusions du label ISR français et note ESG GREaT³).</p> <p>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, le score obtenu au 30/09/2025 était le suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Score Great Moyen</td> <td>7.19</td> <td>6.93</td> </tr> </tbody> </table> <p>Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise</p>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*	Score Great Moyen	7.19	6.93
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*					
Score Great Moyen	7.19	6.93					
Méthodologie d'analyse ESG GREaT- titres d'Etats	<p>Rappel de l'objectif : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse souverain (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : Bloomberg Euro-Aggregate Treasury TOTAL RETURN INDEX VALUE UNHEDGED EUR et faisant l'objet d'une analyse ESG⁴). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse obtenue après élimination de 25% des valeurs (comprenant les filtres suivants : liste d'exclusions de la Société de Gestion, exclusions du label ISR français et note ESG GREaT⁵).</p>						

² Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

³ Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

⁴ Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

⁵ Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

	Au 30.09.2025, le score obtenu du portefeuille est de 7,54.									
Indicateurs Clés de Performance	<p>Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son sur les indicateurs spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Empreinte carbone (Scope 1 + 2 + 3) : Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre l'ensemble des émissions soit les scope 1, 2 et 3. - Impact Biodiversité (BIA-GBSTM) : Estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité, en prenant en compte son activité historique, lié à l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources, la pollution et le changement climatique. Plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important. <p>Ces contraintes font l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, le score obtenu au 30/09/2025 est le suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille</th> <th>Score cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Empreinte carbone (Scope 1 + 2 + 3)</td> <td>296.48 tCO2/M€ investi</td> <td>605.67 tCO2/M€ investi</td> </tr> <tr> <td>Impact Biodiversité (BIA-GBSTM)</td> <td>43.25 MSA.ppb*/b€ invested</td> <td>75.60 MSA.ppb*/b€ invested</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Score du portefeuille	Score cible	Empreinte carbone (Scope 1 + 2 + 3)	296.48 tCO2/M€ investi	605.67 tCO2/M€ investi	Impact Biodiversité (BIA-GBSTM)	43.25 MSA.ppb*/b€ invested	75.60 MSA.ppb*/b€ invested
Indicateur	Score du portefeuille	Score cible								
Empreinte carbone (Scope 1 + 2 + 3)	296.48 tCO2/M€ investi	605.67 tCO2/M€ investi								
Impact Biodiversité (BIA-GBSTM)	43.25 MSA.ppb*/b€ invested	75.60 MSA.ppb*/b€ invested								
Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	<p>L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 20% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus.</p> <p>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, au 30/09/2025, le produit financier était investi à hauteur de 27,03% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.</p>									

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 25%⁶ des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier⁷ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 25%⁸ des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 25% des émetteurs les plus mal notés⁹.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2024	2023
Méthodologie	<i>Approche en amélioration de note</i>	<i>Approche en exclusion</i>
Score limite/ Score cible	7.06	4.87
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	7.75	5.44

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est exigé par la réglementation française ou européenne.

⁶ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁷ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

⁸ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁹ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2024	2023
Indicateur	Empreinte carbone (Scope 1 + 2 + 3)	
Description indicateur	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>	
Produit financier	57.16 tCO2/M€ investi	75.90 tCO2/M€ investi
Valeur Comparable	90.03 tCO2/M€ investi	93.64 tCO2/M€ investi

Indicateur 2

	2024	2023
Indicateur	Droits humains	
Description indicateur	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nation Unies</i>	
Produit financier	91.39%	68.49%
Valeur Comparable	62.89%	47.95%

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2024	2023
Poids des investissements durables	27,67%	21,31%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains¹⁰, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

¹⁰ Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux¹¹ ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique¹² ;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'**accès à la santé** :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹³

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises

¹¹ Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

¹² La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ecologie.gouv.fr/le-label-greenfin)

¹³ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a été considérée systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁴

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288¹⁵ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁶

¹⁴ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹⁵ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

¹⁶ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion:

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁷

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

¹⁷ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion¹⁸ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote¹⁹;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .

Non



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30/09/2025, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
BUNDESUBL-G 1.300% 15-10-27	Obligations	Gouvernement	8,98%	Allemagne
DEUTSCHLAND REP 0.500% 15-02-28	Obligations	Gouvernement	6,5%	Allemagne
FRANCE O.A.T. 0.500% 25-05-29	Obligations	Gouvernement	5,53%	France
BELGIAN GOVT 0% 22-10-27	Obligations	Gouvernement	4,1%	Belgique

¹⁸ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

¹⁹ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

BELGIAN GOVT 3.000% 22-06-34	Obligations	Gouvernement	4,03%	Belgique
REP OF AUSTRIA 3.450% 20-10-30	Obligations	Gouvernement	3,48%	Autriche
NETHERLANDS GOVT 0.750% 15-07-27	Obligations	Gouvernement	3,38%	Pays-Bas
DEUTSCHLAND REP 2.400% 15-11-30	Obligations	Gouvernement	3,32%	Allemagne
SPANISH GOV'T 2.700% 31-01-30	Obligations	Gouvernement	2,95%	Espagne
BTPS 3.250% 15-11-32	Obligations	Gouvernement	2,34%	Italie
FRANCE O.A.T. 2.750% 25-10-27	Obligations	Gouvernement	1,86%	France
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Autres et Liquidités		1,78%	France
FRANCE O.A.T. 2.500% 24-09-27	Obligations	Gouvernement	1,7%	France
ASML HOLDING NV NA EUR	Actions	Technologies de l'Information	1,64%	Pays-Bas
FINNISH GOV'T 0% 15-09-26	Obligations	Gouvernement	1,55%	Finlande



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 30/09/2025, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 100.00%.

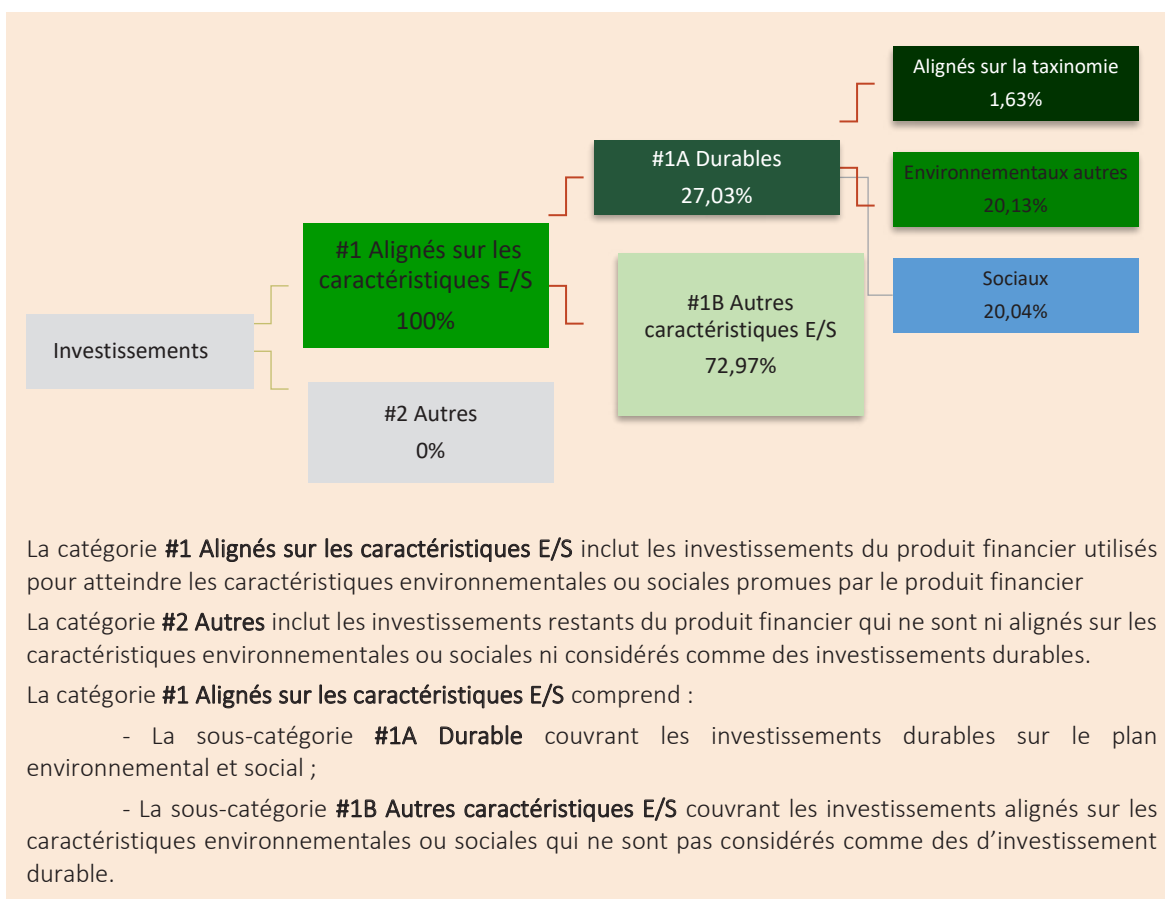
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 20% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 27,03% de son actif net au 30/09/2025.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 20,13% de son actif net dans des “Investissements durables environnementaux autres” et 20,04% de son actif net dans des “Investissements durables Sociaux”²⁰.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 1,63% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L’alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l’UE n’a pas fait l’objet d’une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 30/09/2025, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représentait 25,47% de l’AuM :

Gics1	Poids
Matériaux	2,18%

²⁰ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d’un point de vue environnemental et social s’il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section “Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?”. Cependant, et afin d’éviter tout double-comptage, l’investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.

Industrie	3,62%
Consommation discrétionnaire	3,08%
Biens de consommation de base	0,42%
Santé	2,06%
Finance	6,63%
Technologie de l'information	3,84%
Services de communication	1,65%
Services aux collectivités	1,56%
Immobilier	0,43%

Investissement en obligations, qui représentait 73,91% de l'AuM :

Bics1	Poids
Communications	0,72%
Biens de consommation cycliques	0,65%
Bien de consommation non cycliques	1,23%
Finance	11,71%
Fonds	0,5%
Gouvernement	56,63%
Industrie	1,02%
Technologie	0,14%
Services aux collectivités	0,9%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 0,62% de l'AuM :

Autres	Poids
Autres et liquidités	0,67%
Produits dérivés	-0,05%

Au 30/09/2025, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 2,67% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE²¹ ?

- **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

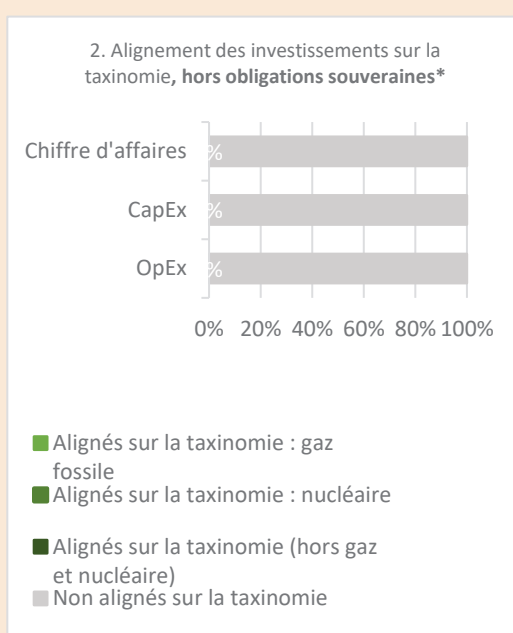
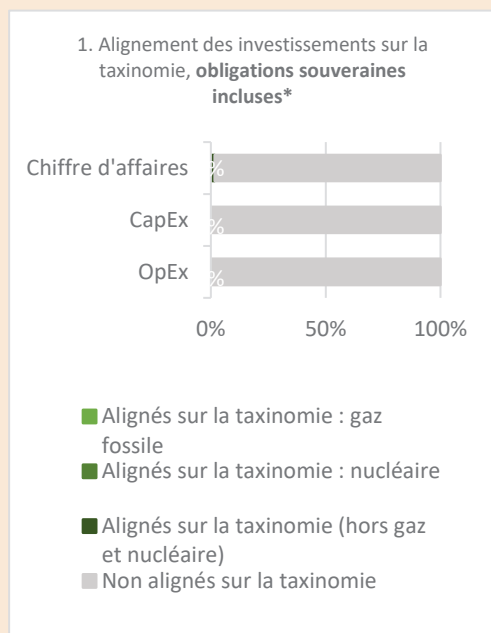
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées au 30/09/2025.** A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 56,63%.

²¹ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,2% % et 0% % respectivement au 30/09/2025.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable




Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 20,13% au 30/09/2025

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 20,04% au 30/09/2025



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 0% de l'actif net de l'OPC au 30/09/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du processus de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biennuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

LBPAM ISR PROFIL HARMONIE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :

LBP AM

36, quai Henri IV

75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

LBPAM ISR PROFIL HARMONIE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
LBP AM

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP LBPAM ISR PROFIL HARMONIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LBPAM ISR PROFIL HARMONIE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 30 janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE